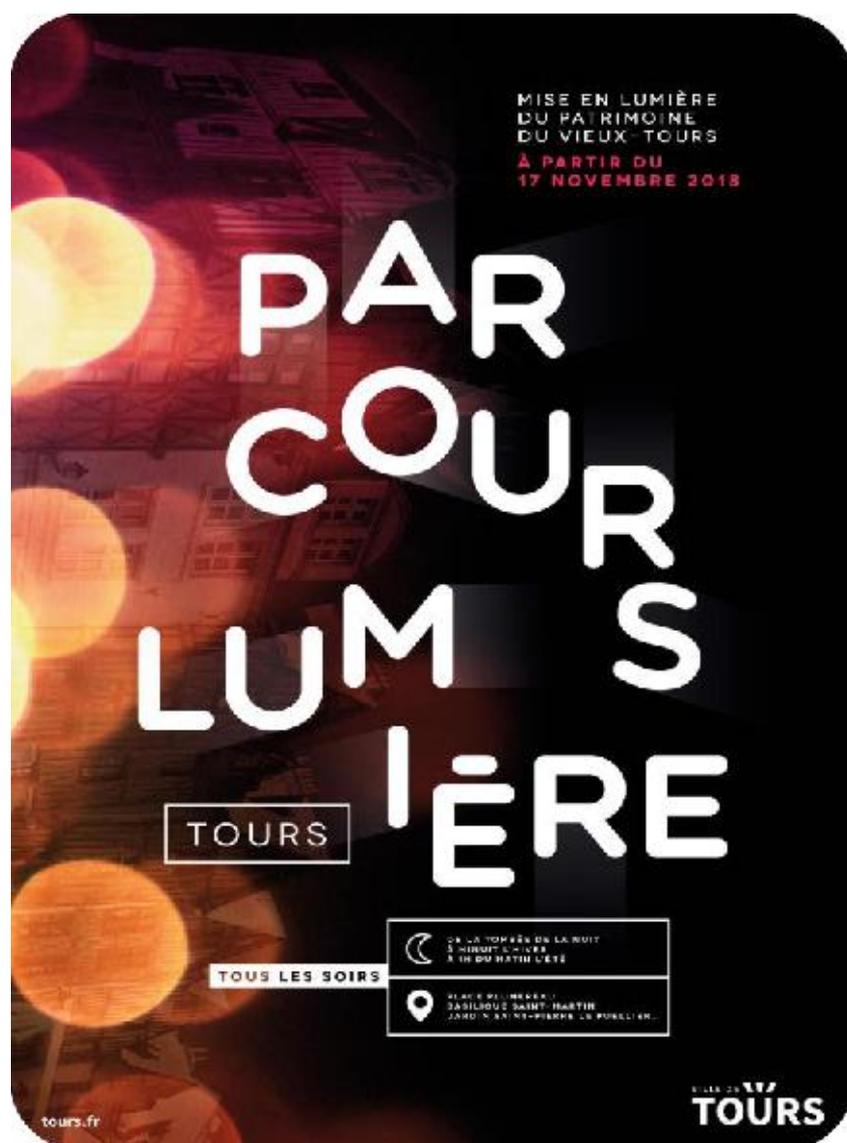


RAPPORT DE PRESENTATION
BUDGET PRIMITIF 2019
DE LA VILLE DE TOURS



SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| 1^{ère} Partie : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2019 | p 3 |
| I) EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | p 5 |
| I-1) Les impôts et taxes | p 6 |
| I-2) Les subventions et participations reçues | p 9 |
| I-3) Les produits d'exploitation | p 12 |
| I-4) Les autres produits | p 12 |
| I-5) L' excédent de fonctionnement reporté | p 13 |
| I-6) Les recettes d'ordre | p 13 |
| II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | p 13 |
| II-1) Les frais de personnel | p 15 |
| II-2) Les consommations des services | p 15 |
| II-3) Les subventions de fonctionnement | p 16 |
| II-4) Les contingents | p 16 |
| II-5) Les charges financières | p 16 |
| II-6) Les autres dépenses | p 16 |
| II-7) Les mouvements d'ordre | p 17 |
| III) EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE | p 17 |
| IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT | p 19 |
| V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | p 21 |
| VI) L'ENCOURS DE LA DETTE | p 24 |
| VII) LES BUDGETS ANNEXES | p 25 |
| VII-1) Le budget annexe de la régie autonome Grand Théâtre de TOURS | p 25 |
| VII-2) Le budget annexes des prestations cimetières | p 28 |
| 2^{ème} Partie : PRESENTATION PAR DELEGATION D'ELUS | p 30 |
| I) DELEGATION CCAS, DEMOCRATIE LOCALE, VIE ASSOCIATIVE ET SYSTEMES D'INFORMATION | p 30 |
| II) DELEGATION ADMINISTRATION GENERALE, ETAT CIVIL, AFFAIRES JURIDIQUES PROXIMITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE | p 33 |
| III) DELEGATION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, CONTROLE BUDGETAIRE ET AFFAIRES DOMANIALES | p 35 |
| IV) DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION, RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, FORMATION PROFESSIONNELLE ET NUMERIQUE | p 36 |

| | | |
|--------|--|------|
| V) | DELEGATION CULTURE ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE..... | p 37 |
| VI) | DELEGATION ECOLOGIE URBAINE ET CADRE DE VIE, ENERGIE, TRANSPORTS, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET SECURITE ROUTIERE..... | p 39 |
| VII) | DELEGATION LOGEMENT, SOLIDARITE ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX..... | p 41 |
| VIII) | DELEGATION SECURITE PUBLIQUE..... | p 43 |
| IX) | DELEGATION RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL, COMMUNICATION INTERNE ET PARCS ET JARDINS..... | p 44 |
| X) | DELEGATION SANTE, HYGIENE, PERSONNES AGEES ET HANDICAP..... | p 47 |
| XI) | DELEGATION URBANISME..... | p 49 |
| XII) | DELEGATION PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, SECURITE CIVILE, SECURITE DE L'HOTEL DE VILLE, PATRIMOINE ET ARCHIVES..... | p 52 |
| XIII) | DELEGATION FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION, ACTIONS EDUCATIVES PERI ET EXTRA SCOLAIRES..... | p 54 |
| XIV) | DELEGATION GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIRIE, ESPACE PUBLIC URBAIN, INFRASTRUCTURE URBAINE ET RESEAUX, PROPLETE URBAINE ET COLLECTE DES DECHETS..... | p 57 |
| XV) | DELEGATION CITOYENNETE, CEREMONIES MILITAIRES, AFFAIRES MILITAIRES, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, MEMOIRE HISTORIQUE, POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES, ELECTIONS, RECENSEMENT ET REVISION DE LA LISTE ELECTORALE..... | p 61 |
| XVI) | DELEGATION RELATIONS INTERNATIONALES ET RAYONNEMENT..... | p 63 |
| XVII) | DELEGATION CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE DU QUARTIER EUROPE, POLITIQUE DE LA VILLE ET REUSSITE DES QUARTIERS..... | p 67 |
| XVIII) | DELEGATION AU SPORT ET AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES..... | p 69 |
| XIX) | DELEGATION AU COMMERCE, A L'ARTISANAT, AUX FOIRES ET MARCHES, AUX SALONS ET FORUMS, AUX FETES FORAINES..... | p 70 |
| XX) | DELEGATION VEILLE URBAINE, POLITIQUE D'ACHATS ET AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES..... | p 71 |

ANNEXE

| | |
|---|------|
| PLAN D'EQUIPEMENT 2019 PAR DELEGATION D'ELUS..... | p 72 |
|---|------|

1ère PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

| EN M€ | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | CA prévisionnel 2018 (avec IRA) | CA prévisionnel 2018 (sans IRA) | BP 2019 | EVOLUTION BP 2019 / BP 2018 | |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | | | | | | | VALEUR | % |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS (a) | 188,2 | 182,8 | 190,1 | 182,1 | 182,1 | 193,8 | 3,7 | 2,0% |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERÊTS (b) | 161,0 | 154,4 | 155,9 | 154,8 | 154,8 | 157,5 | 1,6 | 1,0% |
| EPARGNE DE GESTION (c=a-b) | 27,2 | 28,4 | 34,2 | 27,3 | 27,3 | 36,3 | 2,08 | 6,1% |
| <i>Taux d'épargne de gestion (épargne de gestion/recettes réelles)</i> | <i>14,5%</i> | <i>15,5%</i> | <i>18,0%</i> | <i>15,0%</i> | <i>15,0%</i> | <i>18,7%</i> | 0,0 | 4,0% |
| INTERÊTS DE LA DETTE (d) | 10,2 | 10,2 | 10,1 | 13,5 | 9,9 | 9,5 | -0,6 | -5,9% |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT AVEC INTERÊTS (b') | 171,2 | 164,6 | 165,97 | 168,3 | 164,7 | 167,0 | 1,0 | 0,6% |
| EPARGNE BRUTE (e=c-d) | 17,0 | 18,2 | 24,1 | 13,8 | 17,4 | 26,8 | 2,7 | 11,1% |
| <i>Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles)</i> | <i>9,0%</i> | <i>10,0%</i> | <i>12,7%</i> | <i>7,6%</i> | <i>9,6%</i> | <i>13,8%</i> | 0,0 | 9,0% |
| CAPITAL DE LA DETTE REMBOURSE (y compris CLTR) (f) | 12,1 | 12,7 | 13,0 | 13,4 | 13,4 | 14,0 | 1,0 | 7,4% |
| EPARGNE NETTE (g=e-f) | 5,0 | 5,5 | 11,1 | 0,4 | 4,0 | 12,8 | 1,7 | 15,4% |
| RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT (h) | 10,3 | 21,9 | 15,7 | 15,5 | 15,5 | 34,8 | 19,1 | 121,2% |
| - BP | | | 15,32 | | | 34,4 | 19,1 | 124,8% |
| - Reports | | | 0,51 | | | 0,4 | -0,2 | -29,4% |
| EMPRUNTS NOUVEAUX (i) | 8,0 | 7,5 | 18,0 | 9,0 | 9,0 | 6,0 | -12,0 | -66,7% |
| - BP | | | 9,00 | | | 1,0 | -8,0 | -88,9% |
| - Reports | | | 9,00 | | | 5,0 | -4,0 | -44,4% |
| REAMENAGEMENT DE LA DETTE | | | | 9,5 | 10 | 10,0 | | |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT (j) | 24,64 | 20,00 | 34,56 | 24,1 | 24,1 | 37,9 | 3,3 | 9,7% |
| - dont programmes d'équipement | 24,63 | 19,45 | 33,81 | 23,8 | 23,8 | 35,3 | 1,5 | 4,4% |
| - BP | | | 28,35 | | | 35,2 | 6,9 | 24,2% |
| - Reports | | | 5,46 | | | 0,1 | -5,4 | -99,0% |
| REAMENAGEMENT DE LA DETTE | | | | 9,5 | 10 | 10,0 | | |
| SOLDE DE L'EXERCICE (k=g+h+i-j) | -1,3 | 15,0 | 10,3 | 0,8 | 4,4 | 15,7 | 5,4 | 53,0% |
| RESULTAT REPORTE N-1 (l) | 2,4 | -5,9 | -10,3 | -10,0 | -10,0 | -15,7 | -5,4 | 53,0% |
| Encours de la dette | 224,5 | 219,3 | 220,3 | 218,5 | 218,5 | 218,5 | -1,8 | -0,8% |
| Capacité de désendettement (encours/Epargne brute) | 13,2 | 12,0 | 9,1 | 15,8 | 12,6 | 8,2 | | |

Les objectifs présentés lors du **débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2018** se déclinent dans la construction du budget primitif de 2019. Aussi, pour mémoire les inscriptions budgétaires de cette nouvelle année comprennent une :

- Stabilité des taux d'imposition des ménages et le maintien des abattements ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Respect du dispositif de Cahors limitant la hausse des dépenses à 1,2 % ;
- Consolidation du niveau d'épargne afin d'atteindre un taux d'épargne brute au-dessus du seuil d'alerte de 7,5 % ;
- Progression des investissements dans les équipements d'avenir qui permettront l'apport de nouveaux services publics ;
- Poursuite du désendettement de la Ville afin de gagner des marges de manœuvres.

La santé financière de la commune s'améliore au regard des principaux indicateurs financiers se rapportant au BP 2019.

Le taux d'épargne brute ressort à 13,83% (9,97% au CA 2017 et 12,69 % au BP 2018) pour un montant de 26,80 M€ (contre 18,22 M€ au CA 2017 et 24,12 M€ au BP 2018). Le montant de l'épargne nette s'élève à 12,8 M€ (contre 5,48 M€ au CA 2017 et 11,09 M€ au BP 2018).

Le montant du **plan d'équipement s'élève à 35,3 M€** (33,8 M€ au BP 2018) incluant des opérations nouvelles pour 31,6 M€ travaux en régie compris (0,8 M€) et des reports 2018 de crédits pour 3,7 M€ dont une quasi-totalité a été intégrée dans une nouvelle autorisation de programme (AP) de 2019 afin de marquer une transition dans le nouveau dispositif de gestion des AP.

Les financements propres sont de 34,8 M€, montant nettement supérieur à celui de 2018, en lien avec la prévision de cessions (12,9 M€ dont 10,9 M€ de cessions à Tours Métropole Val de Loire) et des subventions attendues optimisées (8,3 M€). L'emprunt nouveau s'élève à 1 M€ (contre 9 M€ au BP 2018) avec un report 2018 de 5 M€.

L'encours de la dette de 218,5 M€ au 01/01/2019 (contre 219,26 M€ au BP 2018) est estimé au 31/12/2019 à 209,5 M€ si aucune opération de rachat de la dette n'est entreprise. Cette diminution de 9 M€ est corrélée au remboursement de capital de 14 M€ des emprunts existant et une mobilisation en 2019 de 5 M€ d'emprunt nouveau (reports 2018).

La capacité de désendettement s'affiche à 8,2 ans (contre 9,1 ans au BP 2018) et poursuit une tendance vertueuse tout en reprofilant la dette . Le délai de désendettement était de 18 ans au CA 2014, 15 ans au CA 2015, 13 ans au CA 2016, 12 ans au CA 2017, 13 ans au CA 2018 sans l'opération de rachat d'une partie de l'emprunt obligataire à échéance 2026.

Le périmètre du budget 2019 évolue du fait de la réorganisation des services entre la Métropole et la Ville de Tours. En effet, une réintégration de certains agents métropolitains transférés au 1er janvier 2017 à Tours Métropole Val de Loire et exerçant leur activité à 100% pour la Ville de Tours, ou proche de 100% sera effectuée d'un commun accord entre les deux entités. Cette opération permet d'être en cohérence entre les missions exercées et le rattachement patent à l'employeur qui les attribuent.

I) EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales prévisionnelles de fonctionnement atteignent **194,8 M€** soit une augmentation de 3,4 M€ (+1,8 %) par rapport au BP 2018.

De même, les recettes réelles budgétaires (193,8 M€) qui se distinguent des recettes d'ordre (travaux en régie et reprise des subventions d'équipement), suivent la même progression (+3,7 M€ par rapport au BP 2018).

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€ | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | CA 2018 prévisionnel | CA 2018 prévisionnel sans IRA | BP 2019 | VARIATION BP 2019/BP 2018 | |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| | | | | | | | Montant | % |
| Impôts et taxes | 120 825 | 114 224 | 109 355 | 111 561 | 111 561 | 111 249 | 1 895 | 1,73% |
| Produits des impôts directs | 78 290 | 79 349 | 79 681 | 80 595 | 80 595 | 81 650 | 1 969 | 2,47% |
| Reversement Tour(s)plus | 25 753 | 15 677 | 15 696 | 15 608 | 15 608 | 15 608 | -88 | -0,56% |
| Impôts et taxes indirects | 13 452 | 15 083 | 9 860 | 11 215 | 11 215 | 9 850 | -10 | -0,10% |
| Allocations compensatrices | 3 329 | 4 115 | 4 118 | 4 143 | 4 143 | 4 141 | 23 | 0,57% |
| Subventions et participations reçues | 43 977 | 42 458 | 42 375 | 42 990 | 42 990 | 42 777 | 402 | 0,95% |
| Concours financiers de l'Etat | 33 363 | 32 743 | 32 743 | 33 401 | 33 401 | 33 401 | 658 | 2,01% |
| Subventions de fonctionnement | 10 615 | 9 715 | 9 632 | 9 588 | 9 588 | 9 375 | -256 | -2,66% |
| Produits d'exploitation | 15 515 | 17 239 | 19 248 | 21 295 | 21 295 | 20 415 | 1 168 | 6,07% |
| Redevance du domaine public + ventes | 2 042 | 1 234 | 6 082 | 7 546 | 7 546 | 7 153 | 1 071 | 17,60% |
| Prestations de service | 8 463 | 8 260 | 8 183 | 8 560 | 8 560 | 8 275 | 93 | 1,13% |
| Remboursements de frais et autres | 5 009 | 7 745 | 4 983 | 5 189 | 5 189 | 4 987 | 4 | 0,08% |
| Autres produits | 9 613 | 11 640 | 4 750 | 10 182 | 10 182 | 5 297 | 546 | 11,50% |
| Autres produits de gestion courante | 4 540 | 4 596 | 4 083 | 4 359 | 4 359 | 4 220 | 137 | 3,36% |
| Produits financiers | 2 055 | 1 040 | 386 | 592 | 592 | 307 | -79 | - |
| Produits exceptionnels | 3 018 | 6 004 | 282 | 5 231 | 5 231 | 770 | 488 | 20,47% |
| Excédent reporté Budget Principal | | | 13 357 | 0 | 0 | 14 076 | 718 | 5,38% |
| Excédent reporté Budget Eau Potable | | | 1 004 | 0 | 0 | 0 | -1 004 | 100,00% |
| TOTAL DES OPERATIONS REELLES | 189 929 | 185 561 | 190 089 | 186 028 | 186 028 | 193 813 | 3 725 | 1,96% |
| Travaux en régie | 3 483 | 1 051 | 1 159 | 742 | 742 | 800 | -359 | - |
| Produits exceptionnels (ordre) | 284 | 215 | 145 | 561 | 561 | 142 | -3 | 30,97% |
| Transfert de charges financières | | | | 3 597 | | | | -2,00% |
| Opérations d'ordre | 3 767 | 1 266 | 1 304 | 4 901 | 1 304 | 942 | -362 | - |
| | | | | | | | | 27,76% |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 193 696 | 186 827 | 191 392 | 190 928 | 187 332 | 194 755 | 3 363 | 1,76% |
| <i>Dont périmètre Ville de Tours</i> | | 184 076 | 191 392 | 190 787 | 187 190 | 194 489 | 3 097 | 1,62% |
| <i>Dont périmètre TMVL</i> | | 2 751 | 0 | 141 | 141 | 266 | | |

PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I- 1) Les impôts et taxes (111,25 M€)

Les impôts et taxes sont constitués de :

- la fiscalité directe pour 101,40 M€ ;
- la fiscalité indirecte pour 9,85 M€ ;

La progression constatée est de 1,89 M€ par rapport au BP 2018.

La revalorisation des bases fiscales prévues par la loi de finances explique principalement cette évolution (+2,5 %).



I-1-a) La fiscalité directe

Les recettes fiscales directes sont constituées :

- des trois taxes ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) ;
- des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de diverses exonérations ;
- des reversements de fiscalité effectués par la métropole.

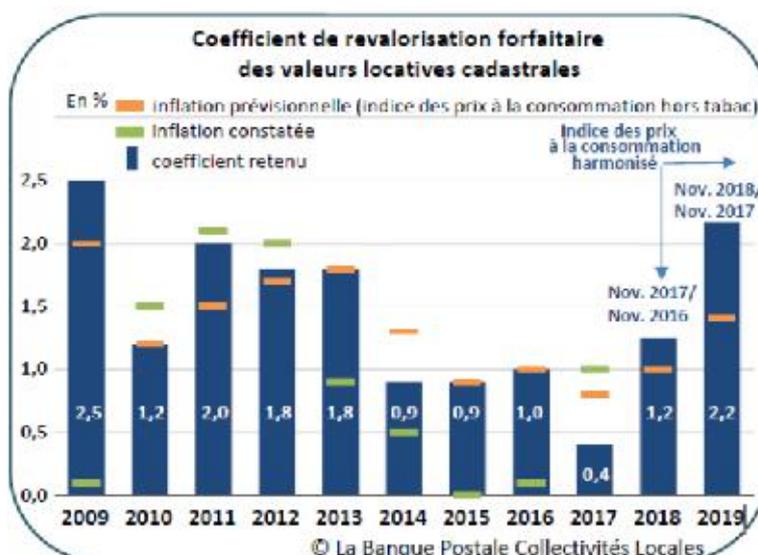
- Les contributions directes

L'évolution **des contributions** directes à savoir le produit des trois taxes ménages dépend de deux éléments : la base et le taux.

L'évolution des bases d'imposition des taxes ménages est fonction :

- d'une part de la revalorisation nominale : égale au taux de variation de l'indice des prix à la consommation, entre novembre 2017 et novembre 2018 (+ 2,2 % en 2019 contre + 1,2 % en 2018).
- d'autre part de la variation physique des biens taxables sur le territoire liée notamment aux constructions ou démolitions de bâtiments (+ 0,3 % en 2019 contre + 0,2 % en 2018).

Les taux dépendent de la décision de la collectivité et sont restés stables.



Au stade de la rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles 2019 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. L'inscription de 81,7 M€ au BP 2019 intègre une **stabilité des taux d'imposition de 2018**.

Les estimations ont été établies à partir des montants notifiés en 2018 auxquels a été appliquée pour les 2 principales taxes une progression de 2,5 % des bases.

Le produit de la **Taxe d'Habitation (TH)** est prévu en augmentation de 2,50% (+ 986 K€) par rapport au montant notifié en 2018. La **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** atteindrait 41 M€ avec également une progression de +2,50 % (+ 1 001 K€). Quant à la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)**, elle évoluerait de + 2 % soit + 3 K€.

| Fiscalité directe (en K€) | Réel 2016 | Réel 2017 | Notifié 2018 | BP 2019 | VARIATION BP 2019/Notifié 2018 | |
|---------------------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|--------------|
| | | | | | VALEUR | % |
| PRODUIT DES TAXES | | | | | | |
| T. H. / THLV | 38 647 <i>-99,90%</i> | 38 923 <i>0,71%</i> | 39 446 <i>0,85%</i> | 40 432 <i>0,07%</i> | 986 | 2,50% |
| T.F.P.B. | 38 803 <i>-99,90%</i> | 39 496 <i>1,78%</i> | 40 052 <i>1,99%</i> | 41 053 <i>2,55%</i> | 1 001 | 2,50% |
| T.F.P.N.B. | 170 <i>-99,90%</i> | 169 <i>-0,45%</i> | 162 <i>-6,01%</i> | 165 <i>2,18%</i> | 3 | 2,00% |
| TOTAL DU PRODUIT | 77 618 | 78 588 | 79 659 | 81 650 | 1 054 | 1,31% |
| ALLOCATIONS COMPENSATRICES | | | | | | |
| T.H. | 2 510 <i>-99,92%</i> | 3 604 <i>43,57%</i> | 3 729 <i>-99,87%</i> | 3 729 <i>0,00%</i> | 0 | 0,00% |
| T.F. | 484 <i>-99,80%</i> | 407 <i>-15,98%</i> | 412 <i>-99,90%</i> | 412 <i>0,00%</i> | 0 | 0,00% |
| T.P./C.F.E. | 335 <i>-99,92%</i> | 104 <i>-68,88%</i> | 0 <i>-100,00%</i> | 0 <i>ns</i> | 0 | |
| TOTAL ALLOCATIONS | 3 329 | 4 115 | 4 141 | 4 141 | 0 | 0,00% |
| TOTAL GENERAL | 80 947 | 82 702 | 83 800 | 85 791 | 1 991 | 2,38% |

Source : états fiscaux 1288 pour 2016, 2017 et 1259 pour 2018 (rôles généraux)

- Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Les exonérations sont alors compensées par l'Etat. Toutefois, elles servent de variables d'ajustement dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Les pertes fiscales sont alors compensées partiellement par l'emploi d'un taux de minoration qui correspond à l'effort à faire peser sur les variables d'ajustement afin de gager la variation des concours financiers dans le cadre de l'enveloppe dite « normée ».

Le prévisionnel 2019 pour les allocations compensatrices (4,14 M€) est identique au montant notifié en 2018.

L'allocation TH : 3,73 M€,

L'allocation TFPB : 0,41 M€,

L'allocation TP/CFE, correspondant aux anciennes compensations fiscales de taxe professionnelle agrégées en une enveloppe unique lors de la réforme de la TP, est supprimée (2 K€ perçus en 2018).

- Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (15,6 M€) comprennent deux dotations :

- l'Attribution de Compensation (AC) pour 14,0 M€ ;
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 1,6 M€.

L'AC résulte du montant de la taxe professionnelle que recevait la Ville en 1999, diminué des charges dorénavant imputables à la métropole suite aux transferts de compétences. Ainsi, cette ressource a diminué de 10 M€ en 2017 au moment de la création de la métropole et du transfert des compétences qui en découlait. Des ajustements ont été validés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2018. Ainsi, le montant perçu en 2018 s'est élevé à 14 M€. Le montant 2018 est reconduit au titre de l'AC provisoire 2019 dans l'attente de la fixation de l'AC définitive par la CLECT au titre notamment de l'évolution des quotités de mise à disposition des agents dans le cadre de la réintégration d'agents métropolitains dans les effectifs de la Ville.

La DSC (1,6 M€) est maintenue au même niveau qu'en 2018. Elle a été instaurée en 2000 par Tour(s)plus (devenue Tours Métropole Val de Loire) à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti entre les communes membres en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale.

I-1-b) La fiscalité indirecte

Le poste « **impôts et taxes indirects** » (9,85 M€) est en diminution par rapport au réalisé 2018 (-1,36 M€ soit -12,2%).

Les prévisions dans le cadre du BP 2019 sont similaires à celles du BP 2018 et sont toujours prudentes s'agissant de recettes relativement volatiles, comme les droits de mutation notamment. En effet, même si en 2018 ces ressources ont évolué à la hausse (6,5 M€ de réalisé pour un prévisionnel de 5,3 M€) cela ne présage pas de l'évolution pour 2019.

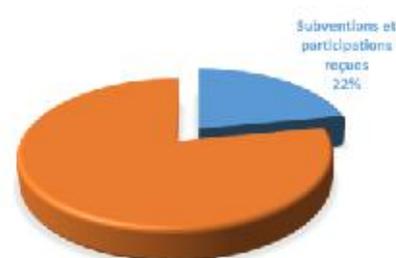
| Fiscalité indirecte (en K€) | CA 2016 | CA 2017 | CA prévisionnel 2018 | BP 2019 | VARIATION BP 2019 / CA prévisionnel 2018 | |
|--|-----------------|-----------------|----------------------------|----------------|---|---------------|
| | | | | | VALEUR | % |
| Droits de place | 870,8 | 844,2 | 821,1 | 920,0 | 98,9 | 12,0% |
| Droits de stationnement | 3 710,8 | 3 734,3 | 0,0 | 0,0 | | |
| Autres taxes pour utilisation du domaine | 692,3 | 756,9 | 712,9 | 710,0 | -2,9 | -0,4% |
| Taxe sur l'électricité | 2 522,3 | 2 563,9 | 2 501,6 | 2 400,0 | -101,6 | -4,1% |
| Impôt sur les spectacles | 0,1 | 0,0 | | | | |
| Taxes sur la publicité/TLPE | 550,9 | 492,4 | 675,2 | 520,0 | -155,2 | -23,0% |
| Droits de mutation | 5 102,4 | 6 691,7 | 6 503,6 | 5 300,0 | -1 203,6 | -18,5% |
| Autres taxes | 2,5 | 0,0 | | | | |
| TOTAL | 13 452,1 | 15 083,4 | 11 214,4 | 9 850,0 | -1 364,4 | -12,2% |
| Dont périmètre Ville de Tours | | 15 072,2 | | | | |
| Dont périmètre TMVL | | 11,2 | | | | |

I – 2) Les subventions et participations reçues (42,78 M€)

- Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant **les principaux concours financiers de l'État**. Elle est composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Pour les communes, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** comprend une part forfaitaire et des composantes dédiées à la péréquation verticale, à savoir la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

| CONCOURS (EN K€) | CA 2016 | CA 2017 | CA prévisionnel 2018 | BP 2019 | VARIATION BP 2019/CA 2018 | |
|---|---------------|---------------|----------------------|---------------|---------------------------|-------------|
| | | | | | VALEUR | % |
| DOTATION FORFAITAIRE | 27 252 | 25 669 | 25 671 | 25 671 | 0 | 0,0% |
| DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE | 4 351 | 5 160 | 5 630 | 5 630 | 0 | 0,0% |
| DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS | | | | | | |
| DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION | 774 | 928 | 1 114 | 1 114 | 0 | 0,0% |
| TOTAL DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT | 32 376 | 31 757 | 32 415 | 32 415 | 0 | 0,0% |
| DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION | 986 | 986 | 986 | 986 | 0 | 0,0% |
| - HYGIENE | 986 | | | | | |
| - BIBLIOTHEQUE | 0 | | | | | |
| - URBANISME - ASSURANCE - CONTENTIEUX | 0 | | | | | |
| TOTAL DOTATIONS | 33 363 | 32 743 | 33 401 | 33 401 | 0 | 0,0% |

Pour 2019, la loi de finances prévoit une stabilisation du montant global de la DGF mais un prélèvement pour certaines collectivités n'est pas exclu si l'évolution encadrée des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre du **dispositif de Cahors** n'est pas respectée.

Depuis 2018, les collectivités territoriales ne doivent pas augmenter leurs dépenses réelles de fonctionnement de plus de 1,2% d'une année sur l'autre (prise en compte du réalisé de chaque année) afin de garantir un versement stable de la DGF.

Pour mémoire, l'objectif national est d'atteindre une économie de 13 milliards d'euros en 2022 :

| Collectivités territoriales et EPCI | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dépenses de fonctionnement | 1,20% | 1,20% | 1,20% | 1,20% | 1,20% |
| Pour l'évolution du besoin de financement en Md€: | | | | | |
| Réduction annuelle du besoin de financement | -2,6 | -2,6 | -2,6 | -2,6 | -2,6 |
| Réduction cumulée du besoin de financement | -2,6 | -5,2 | -7,8 | -10,4 | -13 |

La Ville de Tours fait partie des grandes collectivités ayant contractualisé avec l'Etat dans le dispositif de Cahors. Le taux d'évolution maximale des dépenses a été fixé à + 1,2 %. Au regard des premiers éléments relatifs au réalisé 2018 et du suivi du respect de la contractualisation entre les services de l'Etat et la Ville de Tours, cette dernière a respecté le cadre du dispositif de Cahors. Aussi, les montants notifiés 2018 de dotations sont reconduits pour le futur budget.

La **dotatation forfaitaire de la DGF** (25,7 M€ en 2019, comme en 2018) continue de fluctuer en fonction **de l'évolution de la population** et le cas échéant du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

Dans le cadre de la loi de finances 2019, il y a une poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale dont fait partie la DSU (article 250 de la LFI 2019).

En ce qui concerne la **Dotatation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (5,6 M€ prévus pour 2019, idem en 2018) celle-ci a fait une progression par rapport au CA 2017 de 0,5 M€. Comme pour 2018, une modification des critères d'éligibilité est à prendre en compte.

La Ville est bénéficiaire de la **Dotatation Nationale de Péréquation** (1,1 M€ en 2019, idem en 2018). La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

La Ville bénéficie de la part principale car son potentiel financier par habitant (1 094,50€) est inférieur à 85 % de celui du groupe démographique correspondant majoré de 5 % (1 226,64€). De plus, son effort fiscal (1,311) reste supérieur à 85% de la moyenne de la strate (1,306). Pour rappel, l'effort fiscal permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. En attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2019, il est proposé de reconduire le montant notifié en 2018.

La **Dotatation Générale de Décentralisation (DGD)** est destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation. Elle concerne essentiellement la compensation "hygiène" et l'évolution de cette dotatation n'est plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années. Aussi, le montant de cette dotatation pourra être maintenu en 2019 (1 M€).

La somme des concours financiers de l'Etat à la Ville pour le fonctionnement **serait stable entre le montant notifié 2018 et le BP 2019 (33,4 M€).**

- Les subventions de fonctionnement reçues

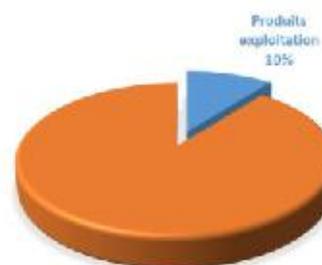
Les **subventions de fonctionnement reçues (9,4 M€)** reculent en 2019 par rapport au BP 2018 (-0,26 M€ soit -2,66%) du fait principalement de l'arrêt du fond de soutien de l'Etat au titre du changement des rythmes scolaires. Néanmoins, la Ville attend des soutiens émanant principalement de la Caisse des Allocations Familiales pour le secteur enfance et jeunesse (5,5 M€) et de TMVL dans les domaines culturels et sportifs (2,4 M€).

I – 3) Les produits d'exploitation (21,3 M€)

Les **produits d'exploitation** regroupent :

- **les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de produits** (7,2 M€) revues à la hausse (+ 1,1 M€) suite au prévisionnel du réalisé 2018 des recettes du stationnement payant, soit 6,1 M€ au BP 2019. Pour mémoire, une partie de ces recettes est reversée à la métropole : il s'agit du produit des Forfaits de Post-Stationnement excédant le coût supporté par la Ville au titre de la réforme du stationnement.
- **les prestations de services** (8,3 M€) à savoir les redevances et droits des services à caractère culturel, sportif, social relevant de l'utilisation des structures municipales intégrant une revalorisation des tarifs d'environ 1,5% (délibération du 10/12/2018) sont relativement stables ;
- **les remboursements de frais** (4,99 M€) intègrent les rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tours Métropole Val de Loire ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville), les charges courantes (eau, électricité, chauffage...). Cette ligne comprend aussi les recouvrements sur charges supportées par la Ville concernant les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt métropolitain (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier.....) ou mise à disposition de tiers (associations, particuliers...).

PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



I – 4) Les autres produits (5,3 M€)

Les **autres produits de gestion courante** (4,2 M€) affichent une augmentation de BP 2018 à BP 2019 (+0,1 M€) et regroupent :

- les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville (revenus des immeubles) pour 4,1 M€ dont 2,1 M€ provenant de la redevance de location du Palais des congrès.
- les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€.
- les autres produits de gestion courante pour 0,06 M€.

Les **produits financiers** (0,3 M€) proviennent principalement des dividendes attendus par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (SEMIVIT et SAEM Maryse Bastié).

Les **produits exceptionnels** (0,8 M€) correspondent principalement à des remboursements d'assurance et à des libéralités reçues mais surtout à des dégrèvements de taxes foncières payées par la Ville à tort.

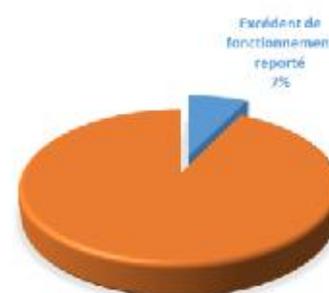
PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



I – 5) L' excédent de fonctionnement reporté (14,1 M€)

De façon anticipée puisque le compte administratif et le compte de gestion 2018 ne sont pas votés, l'excédent reporté serait en 2019 de 14 M€ environ. Il tient compte du cumul des résultats passés auxquels est ajouté le résultat de l'exercice 2018. Ensuite ce résultat de clôture est corrigé de la somme du déficit de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser 2018 soit le besoin de financement de l'investissement pour déterminer le disponible réel (excédent reporté de la section de fonctionnement).

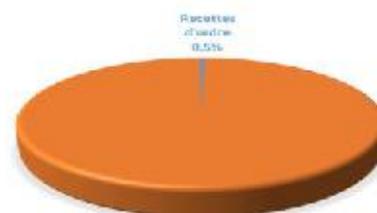
PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**I – 6) Les recettes d'ordre (0,9 M€)**

Elles concernent les travaux en régie (0,8 M€) et la quote-part de subventions d'investissement versées transférée au compte de résultat (0,1 M€).

Les travaux en régie diminuent par rapport au BP 2018 (1,2 M€) après prise en compte du réalisé 2018. La quote-part de subventions d'investissement versées transférée au compte de résultat reste stable.

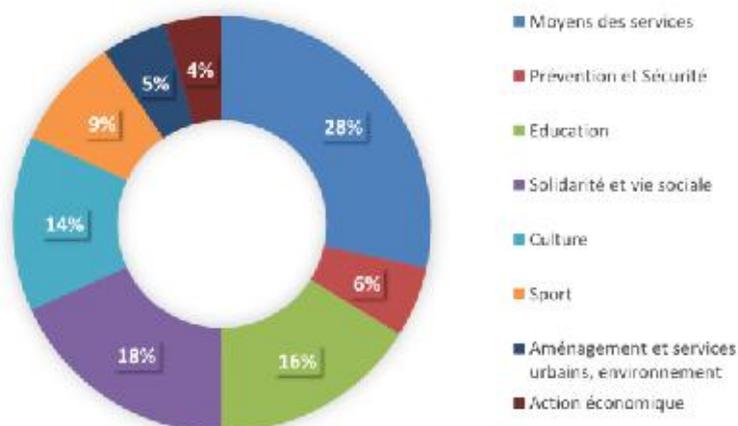
PART DANS LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le **montant total des dépenses de fonctionnement** représente **194,8 M€ en 2019** soit une augmentation de 1,8% (**+3,4 M€**) par rapport au BP 2018.

En défalquant les mouvements d'ordre de cette section, soit 26,9 M€ (contre 24,3 M€ au BP 2018) comprenant les dotations aux amortissements (6,8 M€) et le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (20,1 M€), **les dépenses réelles 2019 représentent 167,8 M€ soit une faible évolution (+0,41%) par rapport au BP 2018 (167,1 M€)**. Si l'on tient compte des dépenses réelles prises en compte dans le **dispositif de Cahors**, l'évolution de BP à BP est également de **+0,41%**.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP 2019 PAR SECTEUR



| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€ | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | CA 2018 prévisionnel | CA 2018 prévisionnel sans IRA | BP 2019 | VARIATION BP 2019/BP 2018 | |
|---|----------------|----------------|----------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|---------------|
| | | | | | | | Montant | % |
| Personnel | 101 938 | 95 511 | 96 664 | 95 755 | 95 755 | 98 981 | 2 317 | 2,40% |
| Consommations des services | 36 938 | 34 148 | 32 533 | 32 650 | 32 650 | 31 970 | -563 | -1,73% |
| BP | | | 32 414 | 0 | 0 | 31 970 | | |
| Reports | | | 118 | 0 | 0 | 0 | | |
| Subventions de fonctionnement | 18 474 | 18 604 | 18 879 | 18 558 | 18 558 | 18 978 | 99 | 0,53% |
| Contingents | 4 036 | 3 959 | 3 956 | 4 008 | 4 008 | 4 010 | 54 | 1,37% |
| Charges financières | 10 205 | 10 174 | 10 101 | 13 475 | 9 878 | 9 501 | -600 | -5,94% |
| Autres dépenses (opérations réelles) | 3 041 | 3 242 | 3 613 | 4 574 | 4 574 | 2 970 | -643 | -17,79% |
| <i>Ajout solde redevances agence de l'eau</i> | | | 672 | 672 | 672 | 0 | -672 | -100,0% |
| Dépenses imprévues | | | 1 381 | 0 | 0 | 1 400 | 19 | 1,37% |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES | 174 633 | 165 637 | 167 126 | 169 019 | 165 422 | 167 810 | 684 | 0,41% |
| Autres dépenses (opérations d'ordre) | 1 781 | 2 777 | 0 | 4 329 | 4 329 | 0 | 0 | 0,00% |
| Dotations aux amortissements et aux provisions (ordre) | 8 184 | 7 193 | 7 000 | 7 452 | 7 052 | 6 800 | -200 | -2,86% |
| Prélèvement | | | 17 266 | 0 | 0 | 20 145 | 2 879 | 16,67% |
| Opérations d'ordre | 9 965 | 9 970 | 24 266 | 11 781 | 11 381 | 26 945 | 2 679 | 11,04% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 184 598 | 175 607 | 191 392 | 180 800 | 176 803 | 194 755 | 3 363 | 1,76% |
| <i>Dont périmètre Ville de Tours</i> | 0,00 | 172 611 | 191 392 | 180 403 | 176 406 | 194 489 | 3 097 | 1,62% |
| <i>Dont périmètre TMVL</i> | 0,00 | 2 996 | 0 | 397 | 397 | 266 | | |
| <i>Dont périmètre Cahors</i> | | 165 113 | 166 809 | 168 014 | 164 417 | 167 491 | 682 | 0,41% |

II- 1) Les frais de personnel (99 M€)

Les frais de personnel (99 M€) affichent une augmentation de 2,3 M€ (+2,4 %) entre le BP 2019 et le BP 2018.

Cette évolution tient compte de l'adaptation de l'organisation des services avec la métropole, afin de disposer d'une meilleure maîtrise de l'organisation et de l'évolution de la masse salariale sur les missions municipales (augmentation de 1,5 M€ soit +1,3% sur l'éducation et la petite enfance).

Elle prend également en compte les différentes mesures décidées tant sur le plan national que local notamment :

- gel du point d'indice, maintien du taux de certaines cotisations patronales (CNRACL et IRCANTEC) et mesures relatives au Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR),
- revalorisation de certains régimes indemnitaires des agents de la Ville de Tours (police municipale principalement),
- recrutements initiés en 2018 (police municipale) et en 2019 (pour l'ouverture de l'école des 2 lions notamment).

Ces éléments viennent compléter les majorations inhérentes au Glissement Vieillesse Technicité (+0,6%).

II- 2) Les consommations des services (32 M€)

L'évolution du poste des achats de biens et services (32 M€), regroupés sous la rubrique « consommations des services » est de -0,6 M€ soit - 1,73% par rapport au BP 2018.

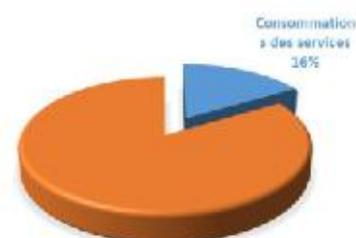
La diminution constatée est le fruit d'un travail entrepris sur l'optimisation des coûts conjuguée aux besoins réels à l'instar du nouveau marché des assurances (- 400 K€) ou celui du traitement d'eaux des piscines (- 220 K€). De plus, le retour de la semaine à 4 jours dans les écoles primaires effectif en année pleine et la non-reconduction du marché des Temps d'Activités Périscolaires génère une économie de 1,9 M€. Le poste « énergie » augmente (+0,7 M€) suite au réalisé 2018 marqué notamment par une hausse des coûts de l'électricité et un effet prix du carburant.

Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre du pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriale en modérant leur augmentation.

PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



II- 3) Les subventions de fonctionnement (19 M€)

Le montant des **subventions de fonctionnement** versées aux associations et autres organismes (19 M€ soit + 0,1 M€ par rapport au BP 2018) est en progression par rapport au réalisé 2018 (+0,4 M€). La Ville renforce son soutien auprès du Grand Théâtre passé en régie dotée de la seule autonomie financière (+ 80 K€) afin de couvrir pour cette 2^{ème} année l'application de la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC). De plus, un soutien à l'égard des associations est maintenu puisque le niveau des attributions est supérieur.

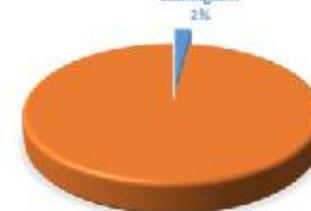
PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



II- 4) Les contingents (4 M€)

Les crédits consacrés **aux contingents** (4 M€) sont relativement stables et recouvrent principalement le contingent incendie (2,9 M€) et les participations à verser aux écoles privées (1,1 M€) dans le cadre de l'enseignement scolaire.

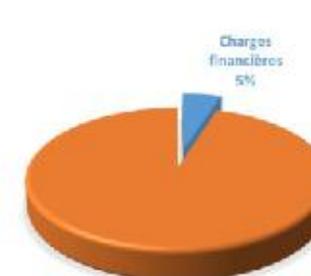
Contingents



II- 5) Les charges financières (9,5 M€)

Les **charges financières** (9,5 M€) sont en net recul grâce au refinancement de 9,5 M€ d'emprunt obligataire à remboursement in fine en 2026 au taux de 5,9 % qui a été mené en août 2018. Ainsi, tout en conservant la politique de désendettement, cela a permis à la Ville de Tours de dégager des marges de manœuvre :

PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



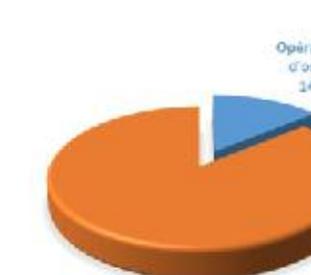
- tous les ans grâce à une économie des charges d'intérêt de plus de 380 000 € ;
- en rendant l'échéance de 2026 absorbable compte tenu de la capacité de remboursement du capital de la ville

Enfin, l'emprunt nouveau de 2018 de 5 M€ au taux de 1,15 % permet de contribuer à diminuer le coût de la dette et de fait son taux moyen.

II- 6) Les autres dépenses (4,4 M€)

Les **autres dépenses** (4,4 M€) intègrent encore 0,7 M€ destinée à régler la soulte résiduelle née de la transaction intervenue en 2016 pour sortir du swap CACIB.

PART DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



De plus, des dépenses imprévues sont portées au budget 2019 pour 1,4 M€ (idem que BP 2018)

II- 7) Les mouvements d'ordre (27 M€)

Les **mouvements d'ordre (27 M€)**, sont constitués des dotations aux amortissements et du prélèvement. Les dotations aux amortissements sont en baisse suite aux différents transferts d'actif vers la métropole par rapport BP 2018 (-0,2 M€). En revanche, l'autofinancement prévisionnel non définitif augmenterait de 2,9 M€ par rapport au BP 2018 pour s'établir à 20,1 M€.

III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

| CALCUL DE L'EPARGNE EN K€ | CA 2016 | CA 2017 VILLE + TMVL + CREMA | BP 2018 | CA 2018 prévisionnel | CA 2018 prévisionnel sans IRA | BP 2019 |
|--|----------------|---------------------------------------|----------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Total recettes | 193 696 | 186 827 | 191 392 | 190 928 | 187 332 | 194 755 |
| IRA (796) | 0 | 0 | 0 | 3 597 | 0 | 0 |
| Travaux en régie (722) | 3 483 | 1 051 | 1 159 | 742 | 742 | 800 |
| Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (777) | 264 | 196 | 145 | 149 | 149 | 142 |
| Produits des cessions (776) | 0 | 19 | 0 | 413 | 413 | 0 |
| Total recettes réelles budgétaires | 189 950 | 185 561 | 190 089 | 186 028 | 186 028 | 193 813 |
| Produits des cessions (775) | 1 781 | 2 777 | 0 | 3 917 | 3 917 | 0 |
| Reprise sur provision (78) | 381 | 374 | 0 | 336 | 336 | 0 |
| Total recettes réelles | 187 788 | 182 429 | 190 089 | 181 775 | 181 775 | 193 813 |
| Total des recettes réelles pour le calcul de l'épargne | 188 169 | 182 803 | 190 089 | 182 111 | 182 111 | 193 813 |
| Total dépenses | 184 598 | 175 607 | 191 392 | 180 800 | 180 800 | 194 755 |
| Dotations aux provisions et aux amortissements | 8 184 | 7 193 | 7 000 | 7 452 | 7 452 | 6 800 |
| Prélèvement (023) | 0 | 0 | 17 266 | 0 | 0 | 20 145 |
| Charges sur cessions (675 + 676) | 1 781 | 2 777 | 0 | 4 329 | 4 329 | 0 |
| Total dépenses réelles budgétaires | 174 633 | 165 637 | 167 126 | 169 019 | 169 019 | 0 |
| Travaux en régie (722) | 3 483 | 1 051 | 1 159 | 742 | 742 | 800 |
| IRA (6688) | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 597 | 0 |
| Provisions (68 réel) | 0,00 | 197,50 | 0 | 654 | 654 | 0 |
| Total dépenses réelles | 171 150 | 164 388 | 165 967 | 167 623 | 164 026 | 167 010 |
| Total des dépenses réelles pour le calcul de l'épargne | 171 150 | 164 585 | 165 967 | 168 277 | 164 680 | 167 010 |
| CAF Brute | 16 638 | 18 041 | 24 121 | 14 152 | 17 749 | 26 803 |
| Remboursement du K | 12 053 | 12 738 | 13 027 | 13 441 | 13 441 | 14 000 |
| Caf Nette | 4 585 | 5 303 | 11 094 | 711 | 4 308 | 12 803 |
| Taux CAF Brute | 8,86% | 9,89% | 12,69% | 7,79% | 9,76% | 13,83% |
| Taux CAF Nette | 2,44% | 2,91% | 5,84% | 0,39% | 2,37% | 6,61% |
| Epargne de gestion | 27 225 | 28 391 | 34 222 | 27 309 | 27 309 | 36 304 |
| Epargne brute | 17 019 | 18 218 | 24 121 | 13 834 | 17 431 | 26 803 |
| Epargne nette | 4 966 | 5 480 | 11 094 | 393 | 3 990 | 12 803 |
| Taux Epargne brute | 9,04% | 9,97% | 12,69% | 7,60% | 9,57% | 13,83% |
| Taux Epargne nette | 2,64% | 3,00% | 5,84% | 0,22% | 2,19% | 6,61% |

L'autofinancement s'améliore nettement au budget 2019 (+2,7 M€ par rapport au BP 2018) grâce à la maîtrise appliquée de la Ville sur ses charges courantes. Les recettes, quant à elles évoluent à la hausse. Il est ainsi constaté des marges budgétaires complémentaires sur le cycle de fonctionnement. L'épargne de gestion s'affiche à 36,3 M€.

En dépit de la hausse (+0,6 M€ par rapport au réalisé 2018) du capital des emprunts à rembourser (14 M€) en 2019, l'épargne nette ressort à 12,8 M€ (+1,7 M€ par rapport au BP 2018).

La structure financière de la Ville est confortée et permettra de répondre à la poursuite du reprofilage de la dette et le financement de ses investissements.

Les ratios obligatoires, qui représentent les autres indicateurs financiers, vous sont présentés dans la maquette budgétaire du BP 2019.

IV) LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

| RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€ | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | CA 2018 prévisionnel | CA 2018 prévisionnel sans 166 | BP 2019 | VARIATION BP 2019/BP 2018 | |
|---|---------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------------------------------|---------------|------------------------------|----------------|
| | | | | | | | Montant | % |
| Autofinancement (Amortissements + prélèvement) | 8 184 | 7 193 | 24 266 | 7 452 | 7 052 | 26 945 | 2 679 | 11,04% |
| Financements propres | 10 318 | 21 935 | 15 723 | 15 475 | 15 475 | 34 833 | 19 109 | 121,53% |
| - Dons, legs et mécénat | 139 | 45 | 0 | 0 | 0 | 60 | 60 | |
| - FCTVA | 2 295 | 2 854 | 1 708 | 1 935 | 1 935 | 2 100 | 392 | 22,96% |
| - TLE / Taxe d'aménagement | 1 479 | 1 703 | 1 100 | 1 218 | 1 218 | 1 100 | 0 | 0,00% |
| - Amendes de police | 2 123 | 2 473 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| - Cessions d'actifs | 1 760 | 2 758 | 3 240 | 3 917 | 3 917 | 12 890 | 9 650 | 297,84% |
| - BP | | | | | | | | |
| - Reports | | | | | | | | |
| - Subventions d'équipement reçues | 1 443 | 4 274 | 3 761 | 2 491 | 2 491 | 8 269 | 4 507 | 119,83% |
| - BP | 0 | 0 | 3 253 | 2 491 | 2 491 | 7 909 | 4 656 | 143,12% |
| - Reports | 0 | 0 | 508 | 0 | 0 | 360 | -149 | -29,24% |
| - Immobilisations financières (créances....) | 18 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| - Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 060 | 7 828 | 5 914 | 5 914 | 5 914 | 10 414 | 4 500 | 76,09% |
| Opérations de dette | 8 000 | 7 528 | 32 975 | 22 136 | 12 636 | 28 020 | -4 955 | -15,03% |
| - Emprunts et dettes assimilées | 8 000 | 7 528 | 18 000 | 9 036 | 9 036 | 6 040 | -11 960 | -66,44% |
| - BP | | | 9 000 | 9 036 | 9 036 | 1 040 | -7 960 | -88,44% |
| - Reports | | | 9 000 | 0 | 0 | 5 000 | -4 000 | -44,44% |
| - Crédits long terme renouvelable | 0 | 0 | 14 975 | 0 | 0 | 11 980 | -2 995 | -20,00% |
| - Emprunts de refinancement | 0 | 0 | | 13 100 | 3 600 | 10 000 | | |
| Autres recettes | 24 | 20 | 2 | 2 411 | 2 411 | 237 | 235 | ns |
| - Opérations comptables cessions d'actifs | 21 | 19 | 0 | 413 | 413 | 0 | | |
| - Opérations patrimoniales | 0 | 0 | 0 | 1 991 | 1 991 | 0 | | |
| - Autres recettes | 3 | 2 | 2 | 7 | 7 | 237 | 235 | ns |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 26 525 | 36 677 | 72 966 | 47 473 | 37 573 | 90 034 | 17 068 | 23,39 % |
| <i>Dont périmètre Ville de Tours</i> | | 36 677 | | | | | | |
| <i>Dont périmètre TMVL</i> | | 0 | | | | | | |

Les **financements propres** 2019 (en dehors de l'autofinancement) sont évalués à 34,8 M€ selon le tableau présenté ci-dessus. Les cessions représentent la part la plus importante mais aussi l'excédent de fonctionnement capitalisé qui vient absorber en partie le déficit prévisionnel de la section d'investissement de 2018.

Concernant le **FCTVA** (2,1 M€ prévu au BP 2019), l'ajustement de la prévision tient compte du transfert des compétences à la métropole. Il est versé sur justification des dépenses d'investissement réalisées l'année précédente.

Il est prévu 1,1 M€ de taxe **d'aménagement (TA)** soit un montant identique que le BP 2018. Cette taxe est perçue par TMVL et fera l'objet d'un reversement à la Ville de Tours. La délibération métropolitaine instaurant le reversement de la TA fixait comme règle de reversement aux communes :

- 100% lorsqu'il s'agit de construction, de reconstruction d'agrandissement, d'immeubles destinés à l'habitation,
- 70 % quand il s'agit de locaux à usage industriel, artisanal, commercial.

Cette règle étant inapplicable faute d'avoir la capacité à différencier les montants perçus, le Conseil métropolitain du 22 octobre 2018 a voté un taux de reversement unique de 85%.

Le **produit des amendes de police** est désormais perçu par la métropole suite aux transferts de compétences effectués au 1^{er} janvier 2017. La Ville ne bénéficie donc plus de cette recette.

Le **produit des cessions d'actifs** (12,9 M€) s'inscrit dans une prospective qui permet d'optimiser la gestion des biens immobiliers de la Ville de Tours. Pour 2019, les recettes programmées concernent principalement les cessions à TMVL de l'ESBAT (4,3 M€) et du CFA (6,6 M€) pour 10,9 M€.

Les **subventions d'équipement** : 8,3 M€ dont 0,4 M€ de reports 2018.

Les principaux partenaires sur le BP 2019 hors reports du budget principal sont la SET sur l'opération des deux Lions (2,3 M€), la métropole (1,4 M€), l'Etat (1,3 M€), la Région (0,9 M€) et le Département (0,6 M€). De plus, les opérateurs du PUP Sainte Radegonde (Gambetta, Eiffage et Tours Habitat) apporteront une participation de près d'1 M€. Ces soutiens contribuent au financement des investissements de la Ville. En outre, les fonds collectés au titre du mécénat contribuent aux financements des dépenses d'équipement telle que la souscription publique ouverte sur la période de novembre 2018 à novembre 2019 pour participer au financement d'une œuvre contemporaine autour de Balzac. Sont par ailleurs retenues les programmations du Grand Théâtre ou du Musée des Beaux-Arts. (Au total 60 K€ attendus en 2019).

Le besoin en **emprunt nouveau** de 2019 est de 1 M€ soit une mobilisation inférieure aux années précédentes. Dans le cadre de sa stratégie de desendettement de la Ville, il est souhaité reproduire une opération de remboursement anticipé d'une partie des emprunts obligataires à échéance 2023 à 2025. Aussi, un montant de refinancement de 10 M€ a été inscrit en prévision de la poursuite du reprofilage de la dette. L'autre opération de dette (11,98 M€) correspond à la capacité de tirage des emprunts "révolving" trouvant leur contrepartie financière en dépenses d'investissement.

L'**excédent de fonctionnement capitalisé** (10,4 M€) permet de financer le déficit d'investissement reporté prévisionnel du budget principal corrigé du solde positif des restes à réaliser. Ces écritures sont le reflet de l'affectation du résultat de la gestion de l'exercice 2018.

V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN K€ | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | CA 2018 prévisionnel | CA 2018 prévisionnel sans 166 | BP 2019 | VARIATION BP 2019/BP 2018 | |
|---|---------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------------------------------|---------------|------------------------------|----------------|
| | | | | | | | Montant | % |
| Dépenses d'équipement | 24 634 | 19 454 | 33 814 | 23 781 | 23 781 | 35 301 | 1 487 | 4,40% |
| - BP | 0 | 0 | 27 196 | 23 038 | 23 038 | 34 446 | 7 251 | 26,66% |
| - Reports | 0 | 0 | 5 459 | 0 | 0 | 55 | -5 404 | -99,00% |
| - Travaux en régie | 3 483 | 1 051 | 1 159 | 742 | 742 | 800 | -359 | -30,97% |
| Opérations de dette | 12 053 | 12 738 | 28 002 | 22 941 | 13 441 | 35 980 | 7 978 | 28,49% |
| - Remboursement de la dette (y compris C.L.T.R.) | 12 053 | 12 738 | 13 027 | 13 441 | 13 441 | 14 000 | 973 | 7,47% |
| - Crédit long terme renouvelable (droits de tirage) | 0 | 0 | 14 975 | 0 | 0 | 11 980 | -2 995 | -20,00% |
| - Réaménagement de la dette | 0 | 0 | 0 | 9 500 | 0 | 10 000 | | |
| Autres dépenses | 290 | 765 | 1 187 | 358 | 358 | 2 893 | 1 706 | 143,70% |
| - Opérations comptables cessions d'actifs | 21 | 19 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| - Autres dépenses | 270 | 747 | 1 187 | 358 | 358 | 2 893 | 1 706 | 143,70% |
| Déficit antérieur reporté | 0 | 0 | 9 963 | 0 | 0 | 15 719 | 5 756 | 57,77% |
| Déficit reporté budget principal | | | 10 256 | 0 | 0 | 15 719 | 5 463 | 53,26% |
| Excédent reporté budget annexe Eau Potable | | | 293 | 0 | 0 | 0 | | |
| TOTAL DEPENSES REELLES + TRAVAUX EN REGIE | 36 978 | 32 957 | 72 966 | 47 080 | 37 580 | 89 893 | 16 927 | 23,20% |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections hors travaux en régie | 0 | 0 | 145 | 4 158 | 561 | 142 | -3 | -2,00% |
| Opérations patrimoniales | 0 | 0 | 0 | 1 991 | 1 991 | 0 | 0 | |
| Opérations d'ordre | 0 | 0 | 145 | 6 149 | 2 552 | 142 | -3 | -2,00% |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 36 978 | 32 957 | 73 110 | 53 229 | 40 132 | 90 034 | 16 924 | 23,15% |
| <i>Dont périmètre Ville de Tours</i> | | 32 957 | | | | | | |
| <i>Dont périmètre TMVL</i> | | 0 | | | | | | |

Le volume global des **dépenses d'équipement** (acquisitions et travaux) prévu pour l'exercice 2019 s'élève à **35,3 M€** comprenant majoritairement des opérations nouvelles. Le passage de l'investissement en gestion pluriannuelle des crédits limite en effet le recours à des reports qui ne s'élèvent qu'à 54 K€. A signaler la présentation d'une AP de 3,8 M€ au titre des reports 2018 afin de marquer une transition dans le nouveau dispositif de gestion des AP.

Au-delà de l'amélioration de la visibilité financière des engagements de la Collectivité à moyen et long terme, la mise en place de la gestion pluriannuelle des crédits permet de partager une culture de gestion budgétaire commune dont le premier support est son règlement adopté le 28 juin 2018.

En consolidant ce montant avec les investissements portés par les budgets annexes du Grand Théâtre et des Prestations Cimetières, soit 0,4 M€, le total affecté à l'investissement ressort à **35,7 M€ pour 2019** (contre 34,1 M€ au BP 2018).

Les dépenses d'équipement se répartissent selon une ventilation fonctionnelle de la manière suivante :

| Secteur (en K€) | Plan équipement CA prévisionnel 2018 | Plan équipement BP 2019 | Evolution BP 2019 / CA prévisionnel 2018 |
|---|--|----------------------------|--|
| Services généraux des administrations publiques locales | 5 325 | 12 299 | 6 974 |
| Sécurité et salubrité publiques | 431 | 447 | 16 |
| Enseignement - Formation | 3 992 | 5 294 | 1 302 |
| Culture | 3 153 | 5 292 | 2 138 |
| Sport et jeunesse | 3 024 | 3 379 | 355 |
| Interventions sociales et santé | 37 | 500 | 463 |
| Famille | 1 843 | 2 319 | 476 |
| Logement | 213 | 20 | -193 |
| Aménagement et services urbains, environnement | 4 774 | 5 064 | 290 |
| Action économique | 246 | 688 | 442 |
| TOTAL | 23 038 | 35 301 | 12 263 |

Le montant des **autorisations de programme** (AP) en cours à fin 2018 s'élève à 101,6 M€. Dans le cadre du vote du budget primitif 2019, après révision du montant des AP 2018 et antérieures et vote des nouvelles AP 2019, le montant global des AP s'élève à 194,7 M€.

Le stock d'AP restant à financer en 2019 et les années suivantes s'élève à 156,3 M€.

Les révisions d'AP proposées au BP 2019 s'élèvent à 1,0 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- une révision de -1,1 M€ dont -1 M€ sur les vestiaires/sanitaires de la Vallée du Cher : cette AP de 2014 sera prochainement soldée, une nouvelle AP de 3,3 M€ concernant les installations footballistiques de la Vallée du Cher est en revanche proposée ;
- une révision de +2,1 M€ dont notamment +0,7 M€ sur l'AP relative au mapping votée au CM de décembre 2018, +0,5 M€ sur l'AP relative à la création d'un skate park et +0,3 M€ sur l'AP relative au site de la Mairie – aménagement de locaux pour les services.

Les nouvelles AP représentent 93,1 M€. Les principales AP sont les suivantes :

| N° AP | Libellé AP | Montant AP 2019 (en M€) |
|---------------|--|----------------------------|
| AP-2019 - 340 | Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP) | 20,5 |
| AP-2019 - 397 | NPNRU - Construction gymnase Hallebardier | 11,0 |
| AP-2019 - 398 | NPNRU - Démolition reconstruction école Claude Bernard | 10,6 |
| AP-2019 - 323 | Cuisine centrale - construction d'un nouveau bâtiment | 8,5 |
| AP-2019 - 395 | Attribution de compensation 2019 | 3,6 |
| AP-2019 - 396 | Installations footballistiques Vallée du Cher | 3,3 |
| AP-2019 - 337 | NPNRU - Maison des associations | 3,2 |
| AP-2019 - 301 | Acquisitions foncières | 3,0 |
| AP-2019 - 331 | Villa Rabelais | 2,7 |
| AP-2019 - 394 | Fonds de concours - TMVL | 1,8 |

L'AP concernant les travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP) est proposée au titre de l'engagement de la Ville voté par le Conseil municipal le 1^e octobre 2018. L'AP sera révisée lors de l'identification des travaux par domaine.

Le détail du plan d'équipement 2019 vous est présenté en annexe de ce document.

L'ensemble des données sur les autorisations de programme figure dans l'annexe dédiée de la maquette budgétaire du BP 2019.

Parmi les **autres dépenses**, figurent le montant du **capital de dette à rembourser** qui s'établit à 14 M€ (+0,6 M€ par rapport au réalisé prévisionnel 2018), un remboursement anticipé d'emprunt de 10 M€ lié au refinancement envisagé ainsi que 0,4 M€ de participation au capital de l'Agence France Locale.

Les autres dépenses d'investissement incluent enfin le déficit d'investissement reporté de 15,7 M€ et une ligne dépenses imprévues à hauteur de 2,5 M€ contre 1 M€ au BP 2018.

VI) L'ENCOURS DE LA DETTE

| | Au 31/12/2015 | Au 31/12/2016 | Au 31/12/2017 | Au 31/12/2018 | Au 1/01/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| ENCOURS DETTE HORS CLTR DE LA VILLE (1) | 207 562 434 | 206 504 146 | 204 289 782 | 206 479 289 | 206 479 289 |
| <i>EVOLUTION</i> | -437 608 -0,21% | -1 058 288 -0,51% | -2 214 364 -1,07% | 2 189 507 1,07% | 0 0,00% |
| ENCOURS REVOLVING (2) | 20 964 651 | 17 969 702 | 14 974 754 | 11 979 806 | 11 979 806 |
| <i>EVOLUTION</i> | -2 994 948 -12,50% | -2 994 949 -14,29% | -2 994 948 -16,67% | -2 994 948 -20,00% | 0 0,00% |
| ENCOURS TOTAL (3) = (1+2) | 228 527 085 | 224 473 848 | 219 264 536 | 218 459 095 | 218 459 095 |
| <i>EVOLUTION</i> | -3 432 556 -1,48% | -4 053 237 -1,77% | -5 209 312 -2,32% | -805 441 -0,37% | 0 0,00% |

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette s'établit à 218,5 M€ soit une diminution de 0,8 M€ par rapport à la situation au 31/12/2017 (219,3 M€). Cette baisse relative est à considérer avec l'opération de refinancement de la dette intervenue en 2018. En effet, le rachat de coupons obligataires (9,5 M€) a généré une indemnité de remboursement (3,6 M€) anticipée qui a été capitalisée et sera remboursé entièrement au terme des 15 années de l'emprunt. Pour mémoire et parallèlement, l'IRA est traitée par un étalement de charge sur 9 ans soit une charge de 400 K€ par an.

Le désendettement prévisionnel au 31/12/2019 serait de 8 M€ dans l'état actuel du budget.

Au 31 décembre 2018, la dette de la Ville afficherait 100% de l'encours sur risque de classe « 1A » selon la Charte de Bonne Conduite (CBC) dite Ghisler instaurée en 2008.

Depuis 2018, la Ville ne dispose plus de contrats de swaps, les deux derniers sont arrivés à échéance en mars 2017.

Aussi, suite au retrait du swap CACIB de la dette, la répartition des risques, selon la Charte de bonne conduite, positionne 100% de l'encours de la dette en risque faible (1A).

VII) LES BUDGETS ANNEXES**VII-1) LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DU GRAND THEATRE DE TOURS**

Le budget du Grand Théâtre de Tours devenu régie autonome en 2018 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 6,8 M€ répartie comme suit :

- 6,7 M€ pour la section de fonctionnement (dont 0,3 M€ d'excédent reporté) ;
- 0,1 K€ pour la section d'investissement (dont 0,5 K€ d'excédent reporté).

| CHAP | RECETTES FONCTIONNEMENT (en k€) | CA | CA | BP | CA prévisionnel | BP | Variation BP 2019 / BP 2018 | |
|------|---------------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2018 | 2019 | MONTANT | % |
| 70 | Ventes de produits | 885 | 913 | 880 | 892 | 894 | 14 | 1,5% |
| 74 | Dotations et Participations | 4 941 | 4 878 | 5 295 | 5 288 | 5 375 | 80 | 1,5% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 47 | 38 | 43 | 50 | 49 | 6 | 13,3% |
| 77 | Produits exceptionnels | 33 | 38 | 44 | 83 | 47 | 2 | 5,6% |
| 013 | Atténuation de charges | | 5 685 | 6 | 12 | 6 | 0 | 0,0% |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | | | 375 | 0 | 319 | -56 | -14,9% |
| | RECETTES TOTALES | 5 907 | 11 551 | 6 643 | 6 325 | 6 689 | 46 | 0,69% |

| CHAP | DEPENSES FONCTIONNEMENT (en k€) | CA | CA | BP | CA prévisionnel | BP | Variation BP 2019 / BP 2018 | |
|------|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | | 2 016 | 2 017 | 2018 | 2018 | 2019 | MONTANT | % |
| 011 | Charges à caractère général | 1 117 | 1 116 | 1 061 | 990 | 880 | -181 | -17,0% |
| 012 | Charges du personnel et frais ass. | 4 694 | 4 960 | 5 481 | 5 303 | 5 688 | 207 | 3,8% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 66 | 58 | 40 | 28 | 50 | 10 | 26,4% |
| 66 | Charges financières | 0 | 0 | | 0 | 5 | 5 | #DIV/0! |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0 | 70 | 2 | 1 | 2 | 1 | 33,3% |
| 042 | Opérat. ordre transf. entre sections | 58 | 56 | 60 | 58 | 64 | 4 | 6,5% |
| | DEPENSES TOTALES | 5 935 | 6 260 | 6 643 | 6 381 | 6 689 | 46 | 0,69% |

| CHAP | RECETTES INVESTISSEMENT (en k€) | CA | CA | BP | CA prévisionnel | BP | Variation BP 2019/BP 2018 | |
|------|--|-----------|-----------|-----------|--------------------|------------|------------------------------|---------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2018 | 2019 | MONTANT | % |
| 13 | Subventions d'investissement | | | | | | | |
| 10 | Dotations, réserves | | | | | | | |
| 040 | Opérations de transfert entre sect. | 58 | 56 | 60 | 58 | 64 | 4 | 6,5% |
| 001 | Excédent d'investissement | | | 22 | | 47 | 25 | 115,1% |
| | RECETTES TOTALES | 58 | 56 | 82 | 58 | 111 | 29 | 35,53% |

| CHAP | DEPENSES INVESTISSEMENT (en k€) | CA | CA | BP | CA prévisionnel | BP | Variation BP 2019/BP 2018 | |
|------|--|-----------|------------|-----------|--------------------|------------|---------------------------|---------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2018 | 2019 | MONTANT | % |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 85 | 123 | 82 | 33 | 111 | 29 | 35,5% |
| | BP | | | 76 | | 74 | -1 | -1,8% |
| | Reports | | | 6 | | 37 | 30 | 478,9% |
| 040 | Opérations de transfert entre sect. | | | | | | | |
| | DEPENSES TOTALES | 85 | 123 | 82 | 33 | 111 | 29 | 35,53% |

Ce budget est financé par diverses participations à hauteur de 5,4 M€ contre 5,3 M€ en 2018 soit une progression de +1,52%. Ces participations représentent 80% des recettes totales de fonctionnement. La Ville de Tours participe à hauteur de 66% du montant total des subventions (53% du montant du budget de fonctionnement).

| Financeurs | Montant BP 2019 | Poids / budget |
|----------------|------------------|----------------|
| Ville de Tours | 3 539 117 | 53% |
| Région | 1 103 100 | 16% |
| DRAC | 548 816 | 8% |
| Département | 170 000 | 3% |
| Autres | 14 400 | 0% |
| TOTAL | 5 375 433 | 80% |

Le principal poste de ce budget est constitué des charges de personnel soit 5,7 M€ en progression de 4% par rapport au BP 2018. Il représente 85% des dépenses totales de fonctionnement en 2019.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées des dotations aux amortissements (63 900€) et de l'excédent d'investissement reporté prévisionnel (25 191 €).

Les dépenses d'équipements regroupent essentiellement des acquisitions nécessaires au fonctionnement de la structure.

Comme évoqué dans le rapport sur les orientations budgétaires 2019, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue entre les principaux partenaires comportant quatre objectifs, dont trois (au moins) doivent être repris et réalisés par le Projet Artistique et Culturel du Grand Théâtre de Tours :

- Création, production, diffusion des œuvres du Grand Théâtre de Tours,
- Soutien spécifique aux forces artistiques professionnelles présentes et accueillies au Grand Théâtre de Tours,
- Elaboration d'une relation approfondie avec les publics,
- Renforcement des liens avec le territoire.

La programmation du Grand Théâtre pour l'année 2019 répond à ces objectifs en cohérence et développement du Projet Artistique et Culturel.

VII-2) LE BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS CIMETIERES

Les recettes provenant des droits annexes aux missions de service public dans les cimetières sont principalement affectées au fonctionnement de ce service (remboursements des charges de personnel et des achats au budget principal de la Ville), au renouvellement de matériels nécessaires à son activité ou à la confection de caveaux.

Afin de faire face au déficit récurrent de ce budget annexe, il a été entrepris un travail d'optimisation des recettes et des dépenses.

Aussi, une démarche a été engagée en 2017 sur la comptabilisation des recettes et des dépenses liées aux caveaux et aux objets funéraires entre le budget principal et le budget annexe.

De plus, en 2018, il a été décidé de basculer, au budget annexe, les recettes provenant de ventes de caveaux traditionnels neufs ou d'occasion, auparavant comptabilisées sur le budget principal. Il en sera de même pour les recettes de ventes d'objets funéraires.

Parallèlement, les dépenses constituant principalement des frais d'administration générale et des dotations aux amortissements font l'objet d'un suivi ce qui a permis d'abaisser le déficit reporté de 45 K€.

Pour rappel, les recettes provenant des prestations facturées aux familles qui peuvent entrer en concurrence avec l'activité privée doivent figurer dans la comptabilité du budget annexe.

L'investissement inclut principalement l'achat de matériel par le service pour faciliter le travail des agents.

| CHAP K€ | RECETTES FONCTIONNEMENT | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | CA prévisionnel 2018 | BP 2019 | Variation BP 2019 / BP 2018 | |
|------------|--|------------|------------|------------|----------------------------|------------|--------------------------------|----------------|
| | | | | | | | MONTANT | % |
| 70 | Ventes de produits | 155 | 167 | 249 | 203 | 190 | -59 | -23,7% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0 | | | | | | |
| 77 | Produits exceptionnels | 3 | 5 | | | | | |
| | RECETTES TOTALES | 158 | 171 | 249 | 203 | 190 | -59 | -23,69% |

| CHAP K€ | DEPENSES FONCTIONNEMENT | CA 2 016 | CA 2 017 | BP 2018 | CA prévisionnel 2018 | BP 2019 | Variation BP 2019 / BP 2018 | |
|------------|---|-------------|-------------|------------|----------------------------|------------|--------------------------------|----------------|
| | | | | | | | MONTANT | % |
| 011 | Charges à caractère général | 161 | 99 | 120 | 92,50 | 134,66 | 15 | 12,2% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | | 0 | | 0,20 | 0 | 0,0% |
| 67 | Charges exceptionnelles | | | 1 | | 0,50 | 0 | 0,0% |
| 042 | Opérat. ordre transf. entre sections | 48 | 60 | 65 | 65,50 | 36,50 | -29 | -44,3% |
| 002 | Résultat exploitation reporté | | 0 | 63 | | 18,14 | -45 | -71,1% |
| | DEPENSES TOTALES | 209 | 159 | 249 | 158 | 190 | -59 | -23,69% |

| CHAP K€ | RECETTES INVESTISSEMENT | CA | CA | BP | CA | BP | Variation BP 2019/BP 2018 | |
|------------|--|-----------|-----------|------------|----------------------|------------|------------------------------|---------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | prévisionnel 2018 | 2019 | MONTANT | % |
| 040 | Opérations de transfert entre sect. | 48 | 60 | 65 | 63,52 | 36,50 | -29 | -44,3% |
| 001 | Excédent d'investissement | | | 162,19 | | 223,64 | 61 | 37,9% |
| | RECETTES TOTALES | 48 | 60 | 228 | 64 | 260 | 32 | 14,25% |

| CHAP K€ | DEPENSES INVESTISSEMENT | CA | CA | BP | CA | BP | Variation BP 2019/BP 2018 | |
|------------|----------------------------------|-----------|------------|------------|----------------------|------------|------------------------------|------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | prévisionnel 2018 | 2019 | MONTANT | % |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 24 | 3 | | | 53 | | |
| | BP Reports | | | | | 52 1 | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 18 | 147 | 228 | 4 | 129 | -98 | -43,2% |
| | BP Reports | | | 226 2 | | 111 18 | -115 16 | -50,7% 839,5% |
| 23 | Immobilisations en cours | | | | | 78 | 78 | |
| | BP Reports | | | | | 78 | 78 | |
| | DEPENSES TOTALES | 42 | 149 | 228 | 4 | 260 | 32 | 14,25% |

2ème PARTIE : PRESENTATION PAR DELEGATION D'ELUS

I) DELEGATION CCAS, DEMOCRATIE LOCALE, VIE ASSOCIATIVE ET SYSTEMES D'INFORMATION

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 1 979 100,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 7,28 % |
| Subventions | 11 000,00 |
| %/ total subventions | 0,13 % |

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les Conseils de quartier

Suite à une consultation publique lancée au mois de février 2018 et la tenue d'ateliers participatifs au mois de mars, la démocratie participative a évolué dans son organisation et son fonctionnement. La ville a été redécoupée en 8 conseils de quartier remplaçant les 4 Conseils de la Vie Locale (CVL). Les assemblées générales publiques de septembre/octobre ont lancé ces nouvelles instances. Une douzaine d'ateliers thématiques (environnement, signalétique, lieux conviviaux...) travailleront sur des projets tout au long de l'année scolaire. De nouvelles assemblées générales seront organisées au mois de mai/juin 2019 ou avant si les projets des ateliers sont techniquement et financièrement réalisables. Chaque conseil de quartier sera doté d'une enveloppe budgétaire d'investissement mais aussi de fonctionnement pour pouvoir par exemple financer des petits travaux d'impression. Enfin, une plateforme collaborative a été mise en place et présentée lors d'un forum de la participation (réunion inter conseils de quartiers) au mois de décembre. Elle permettra de montrer progressivement les travaux des différents conseils de quartiers

Le budget d'investissement pour les Conseils de Quartier s'élève à 60 000€.

VIE ASSOCIATIVE

1/ FORUM DES ASSOCIATIONS (nouveau projet 2019)

Organisation d'un forum des associations, autres que sportives, ayant pour objectif de faire connaître les activités des associations locales auprès des habitants de la commune. La première édition du forum sera organisée le 8 septembre 2019 en même temps que Sport'ouvertes.

2/ SEMAINE DE L'ENGAGEMENT (nouveau projet 2019)

Organisation pendant une semaine d'une série d'actions destinées à valoriser et promouvoir l'engagement bénévole (tables rondes, conférences, présentations d'actions...) dans le cadre de la Semaine Nationale de l'engagement dont la première édition sera organisée en 2019.

3/ ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS (nouveau projet 2019)

Création d'un annuaire en ligne permettant de se renseigner sur l'offre locale d'activités associatives.

Les associations pourront renseigner et mettre à jour leurs informations via un portail dédié qui permettra aux services d'instruire les demandes et d'exploiter les données pour des usages internes.

4/ LES ATELIERS DE LA VIE ASSOCIATIVE (reconduction d'une action mise en place en 2018)**5/ ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (transfert d'activité DSI vers DCS)**

La gestion du service des EPN est transférée depuis le 1^{er} janvier 2019 au Pôle de la vie associative.

6 / MAISON DES ASSOCIATIONS (nouveau projet 2019)

La Maison des Associations sera un nouvel équipement municipal créé sur le site de l'ancien collège Pasteur. L'ouverture est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2019 (ouverture du rez-de-Chaussée), mise en service des étages en 2021. Elle poursuivra une mission de soutien et d'animation de la vie associative. Elle proposera aux associations une offre de prestations et de moyens diversifiés répondant à des fonctions d'hébergement, de soutien logistique, d'accompagnement et d'information.

SYSTEMES D'INFORMATION

Le budget d'investissement 2019 de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) doit permettre essentiellement :

- De poursuivre le déploiement du portail de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) initié en 2018 avec la Métropole. La phase initiale a permis de mettre en place les premiers télé services centrés autour de la prise de rendez-vous pour les demandes de passeport et de carte d'identité, les demandes d'intervention sur la voie publique et les demandes de carte de déchèterie. En 2019, ce premier catalogue s'étoffera avec notamment des demandes liées aux objets trouvés, au stationnement pour déménagement et aux interventions liées à la propreté urbaine. Un budget de 70 000€ est prévu pour cela.
- De moderniser les outils de gestion couvrant le domaine enfance et petite enfance en remplaçant le logiciel actuel, en mettant en place des dispositifs facilitant les pointages des enfants et évitant ainsi les saisies manuelles chronophages, et en facilitant les démarches à distance proposées aux parents, démarches qui seront intégrées au portail de GRC. Cette opération se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires.
- De mettre en œuvre les premières actions de la feuille de route en matière de cycle de vie du document numérique. L'objectif de ce projet est à la fois de répondre aux obligations réglementaires en terme de dématérialisation, d'améliorer l'efficacité globale des services en facilitant le partage et le travail collaboratif, de veiller à la sécurité des documents aussi bien en terme de droits d'accès dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) que de conservation (archivage électronique).
- D'assurer le maintien en conditions opérationnelles de nos infrastructures et de l'équipement des agents.
 - o Ainsi, 354 100€ seront consacrés à l'équipement informatique des agents.
 - o Par ailleurs, en 2019, une attention particulière sera portée sur le réseau avec une première tranche de renouvellement d'actifs pour un montant de 50 000€.
 - o Enfin, 75 000€ seront consacrés à l'évolution de la solution de téléphonie fixe couvrant la majorité des sites municipaux.

Au-delà de ces sujets plus particulièrement liés au fonctionnement des services municipaux, le budget sera également consacré :

- Au plan de renouvellement du matériel des Espaces Publics Numériques. 43 000€ seront ainsi consacrés au remplacement de l'ensemble des ordinateurs des espaces.
- A l'équipement numérique des écoles pour un montant de 270 000€

Le budget de fonctionnement est essentiellement consacré :

- Au paiement des contrats de maintenance des applications métiers en place (plus de 160 applications équipent actuellement les services) et des équipements (contrôle d'accès par exemple).
- Aux dépenses de téléphone et de copie des services.
- Aux remboursements à la Métropole d'une partie des dépenses communes aux deux collectivités (maintenance du datacenter, accès internet principal...).

II) DELEGATION ADMINISTRATION GENERALE, ETAT CIVIL, AFFAIRES JURIDIQUES, PROXIMITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 98 200,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 0,36 % |
| Subventions | 0,00 |
| %/ total subventions | 0,00 % |

ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL - ACCUEIL

De fin 2018 à fin 2019, la Direction des Affaires Générales (DAG) verra ses effectifs évoluer pour se mettre en adéquation avec le développement de son activité.

Ainsi, à la gestion de l'accueil du public offert sur plusieurs sites (mairie centrale, mairies annexes de St Symphorien et de Ste Radegonde, mairie de quartier des Fontaines, cimetières La Salle – St Symphorien – Ste Radegonde – Tours sud et au CHRU), s'adjoindront les missions transférées par l'Etat ainsi que l'intégration du service standard.

En 2019, le service état civil va finaliser sa réorganisation pour la gestion des PACS, des changements de prénoms, des rectifications administratives et principalement suivre le déploiement de Comedec pour la communication des données d'état civil entre administrations et vers les notaires. A ce titre, le service suit actuellement un projet d'indexation externalisée des actes, c'est-à-dire leur référencement et la saisie de l'intégralité des données d'état civil.

Pour le service de l'administration générale, les effectifs sont constants, mais les transferts de gestion des titres d'identité et les contraintes ponctuelles, telle que l'organisation des élections, nécessitent des adaptations permanentes pour garantir l'accueil des usagers et répondre aux demandes. Le service a traité, en lien avec la DSI, la mise en place d'un nouveau logiciel de prise de rendez-vous pour assurer un suivi des sollicitations en donnant lieu à des rappels automatisés auprès des usagers afin d'éviter les absences. Cet outil sera mis en service dès la fin du mois de janvier 2019.

Les mairies de St Symphorien et Ste Radegonde sont associées à ces missions d'État Civil et d'Administration Générale. Elles ont été impactées par les mêmes transferts que ceux constatés en mairie centrale et les effets sont similaires avec une augmentation de l'activité état civil, titres d'identité et cimetières.

Avec la mairie des Fontaines, elles garantissent un service de proximité pour les usagers et poursuivent l'intégration de ces nouvelles missions dans leurs organisations. Elles gèrent également les réservations de salles et le suivi des paiements pour les activités périscolaires de la DEPE.

A la mairie des Fontaines, le futur centre social va par ailleurs générer de nouvelles tâches tant de sécurisation que d'entretien pour garantir un accueil de qualité des utilisateurs.

Le service de l'accueil, intégré à la DAG en mars 2018, est régulièrement sollicité par l'ensemble des directions de la Ville. Ses missions d'information et d'orientation du public sont régulièrement étendues car il est associé à la gestion des registres lors des expositions telles que, en 2018, les concertations tramway ou PLU.

La direction va accueillir les agents du standard, précédemment rattachés à la DSI, ce qui donnera lieu à une gestion des accueils physique et téléphonique en lien.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les Affaires Juridiques :

- ont participé en 2018 aux projets des différents services par la gestion des recours et des sinistres associés à leurs activités et ont assuré pour le compte de Tours Métropole Val de Loire la gestion des sinistres sur le territoire de Tours ayant pour origine une compétence transférée,

- ont assuré le suivi administratif des dossiers de péril en mettant en œuvre une procédure dématérialisée pour les certificats, et ont instruit les demandes d'expulsion des gens du voyage,

- ont renouvelé les marchés d'assurance participant à l'optimisation des coûts de fonctionnement de la collectivité.

L'objectif pour l'année 2019 reste d'accompagner les services municipaux et, au cours du 1er trimestre, continuer d'assurer la gestion des sinistres pour les services métropolitains.

La mise en œuvre de procédures dématérialisées se poursuit pour optimiser les coûts de gestion et faciliter l'accès des informations aux services en optimisant les missions du service par leur intégration au projet de Direction propre à la DAJCP.

III) DELEGATION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, CONTROLE BUDGETAIRE ET AFFAIRES DOMANIALES

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 373 983,46 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 1,37 % |
| Subventions | 68 763,00 |
| %/ total subventions | 0,83 % |

FINANCES

Le budget 2019 s'inscrit pour la première fois dans une gestion pluriannuelle de l'ensemble de ses dépenses d'équipements. Cela permet une meilleure visibilité sur les perspectives financières de la Ville. Les procédures de gestion de ces dépenses pluriannuelles seront intégrées dans la refonte du Règlement Budgétaire et Financier participant ainsi à la promotion interne d'une culture de gestion budgétaire partagée.

Ce travail sur les prospective, va permettre de dégager des marges de manœuvres afin de renforcer son niveau d'investissement et améliorer sa santé financière.

L'objectif de l'année 2019 est de travailler sur l'enours de la dette avec pour double objectif la réduction du taux moyen de la dette et l'anticipation des échéances financières constituées par l'arrivée à terme des emprunts obligataires de 2023 à 2026.

A l'instar de 2018, des opérations de refinancement pourront être envisagées permettant parallèlement de diminuer le taux moyen de la dette.

De plus, la nouvelle organisation de la direction des Finances et des Marges de Manoeuvre développera la recherche de financement auprès des fonds peu sollicités à ce jour. Cela se déclinera par exemple dans les différents plans de financements des opérations engagées puis réalisées à l'attention des tourangeaux.

AFFAIRES DOMANIALES

Le budget 2019 traduit la poursuite de la démarche de rationalisation et d'optimisation des biens immobiliers communaux engagée depuis 2014.

Le renforcement de cette démarche de rationalisation et d'optimisation implique une connaissance affinée des biens immobiliers communaux (valeur vénale, coût de fonctionnement bâtiment par bâtiment, audit occupationnel) ainsi qu'une mise en perspective de son adéquation aux besoins actuels et futurs des usagers et des services.

A ce titre un marché de prestation visant à l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Communal qui sera un outil d'aide à la décision pour les actions sur le patrimoine a été notifié en 2018 et trouvera son aboutissement en 2019.

Une convention formalisant l'engagement de La Caisse des Dépôts et Consignations au titre de son soutien apporté aux collectivités en matière de gestion patrimoniale à financer cette étude à hauteur de 50% soit 68 763€ va être signée au 1^{er} trimestre 2019.

IV) DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION, RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, FORMATION PROFESSIONNELLE ET NUMERIQUE

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 0,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 0,00 % |
| Subventions | 0,00 |
| %/ délégation du PE | 0,00 % |

EMPLOI

La politique municipale en matière d'emploi s'articule autour de trois axes forts :

1. L'octroi de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi sur la Ville de Tours.

11 opérateurs en ont bénéficié en proposant des actions permettant un retour à l'emploi des publics cibles pour un budget global de 185 000€ : faciliter l'hébergement des jeunes en mobilité, cultiver l'estime de soi pour une meilleure insertion professionnelle, aider à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, aider le développement et la structuration des associations créatrices d'emploi ;

2. L'organisation annuelle de Tou(r)s pour l'emploi et l'alternance à l'hôtel de Ville

Depuis 2014, la Ville de Tours, en partenariat avec la Préfecture, la Mission Locale et Pôle Emploi, organise un grand salon de l'emploi et de l'alternance dans l'ensemble des salles de l'Hôtel de Ville.

C'est plus de 3 000 visiteurs qui ont été accueillis à l'occasion de la 5^{ème} édition le 30 mai 2018, autour de plus de 100 exposants dont 67 entreprises représentant 12 secteurs d'activité et proposant plus de 900 offres d'emploi, un espace Alternance avec 30 CFA et organismes de formation, un espace dédié à l'intérim et à la sécurité. En 2018, un focus a été mis sur les métiers de l'hôtellerie-restauration.

En 2019, l'événement aura lieu mercredi 5 juin à l'Hôtel de Ville.

3. La Mise en place de la clause de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Maintien du dispositif sur l'ensemble des marchés de travaux d'un montant minimum de 200 000€. Depuis 2011, plus de 50 opérations ont été concernées (réfection des trottoirs, rénovation du réseau d'eau potable, réfection de la patinoire, construction de l'école des 2 Lions, place Coty, Plan Lumières, Salle Grenon, crèche Leccia...), plus de 39 000 heures de travail réalisées, 204 personnes ayant signé un ou plusieurs contrats de travail dont 103 domiciliées à Tours, 56% des candidats encore en emploi ou en formation qualifiante après le premier contrat.

Le CREPI Touraine est en charge de la mise en place opérationnelle des heures d'insertion.

Le coût du facilitateur clause est entièrement pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

En 2019, une coordination des acteurs de l'emploi sera créée afin de satisfaire la demande des partenaires et de proposer des réponses adaptées à certains types de publics.

V) DELEGATION CULTURE ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 3 041 344,99 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 11,18 % |
| Subventions | 813 050,00 |
| %/ total subventions | 9,83 % |

La mise en œuvre du projet culturel rendu public en septembre 2015 se poursuit à travers le budget 2019. Développer un travail de proximité avec les acteurs culturels municipaux et associatifs, prendre en compte les attentes des usagers, favoriser le rayonnement de la Ville par nos actions et nos choix, sont les caps que nous continuons à mettre en œuvre concrètement :

Notre démarche consiste à favoriser le décloisonnement, la création des passerelles, la création et l'innovation, à inciter le croisement des publics, à faciliter l'interdisciplinarité, développer l'éducation artistique et culturelle. Nous le faisons à notre échelle, dans une perspective de rayonnement comme d'accessibilité au plus grand nombre.

Equipements structurants :

- Poursuite des démarches pour installer le CCNT sur le site des Casernes Beaumont Chauveau.
- Poursuite du dossier de réhabilitation de la chapelle du CRR pour la musique, la danse et l'art dramatique. Ce lieu pourra également accueillir des ensembles de musique, des compagnies de danse ou de théâtre du territoire. Lancement des travaux.
- Constitution d'un pôle « musées et château » pour favoriser la synergie des projets, des partenariats et des initiatives.

Rayonnement et attractivité :

- Quatrième édition du festival « concert d'automne » en octobre, événement porté par l'association Nota Bene.
- Poursuite pendant trois nouvelles années du partenariat avec le Jeu de Paume.
- Démarches engagées pour obtenir l'appellation de Théâtre Lyrique d'Intérêt National au Grand Théâtre.

Soutien à l'innovation, à la création et à l'emploi artistique :

- A travers la participation de la Ville au GIP Cafés Cultures : - 17 établissements comptabilisés (+ 3 par rapport à 2017) - et à ce stade 237 cachets.
- A travers le soutien aux compagnies :

26 équipes artistiques accueillies au titre des résidences d'artistes (hors VPK qui a accueilli 19 équipes en 2018) soit 171 jours d'accueil et 625 nuitées.

20 compagnies aidées au titre du label Rayons Frais

3 accompagnements avec mise à disposition du Petit Fauchoux.

Irrigation du territoire, développement des publics, proximité avec la population :

- L'ouverture d'un dimanche après-midi par mois à la bibliothèque centrale, de septembre à avril, est devenu un rendez-vous incontournable et prisé des Tourangeaux.

- Participation à la troisième nuit de la lecture par la bibliothèque centrale avec des animations festives et ludiques.

- Des avancées technologiques et numériques avec l'installation d'un nouveau portail internet pour le réseau de lecture publique.

- Participation pour la seconde fois en janvier à la nuit des conservatoires, un moment convivial et sympathique très fréquenté.

- Accompagnement de l'activité des associations culturelles aux Granges Collières.

- Diffusion réussie, deux fois par an, du magazine « Les Petits Curieux » qui présente toute la programmation de l'offre jeune public par tous les établissements.

- 10ème anniversaire de la saison jeune public à la salle Jacques Villeret.

- Poursuite du déploiement de boîtes à livres dans les quartiers. Déjà 11 boîtes à livres sont installées depuis 2015, et ce développement doit se prolonger notamment Place Sisley (quartier des Fontaines), Centre social Pluriel(le)s (quartier du Sanitas), Jardin des Prébendes, Jardin de la Grenouillère (Monconseil), Place des Justices (quartier des Justices).

- Soutien à des événements ou mise en place d'actions en direction des quartiers (rentrée culturelle, diffusion Label Rayons Frais, événement Fête de la Musique...).

- Mise en service d'un nouveau bibliobus pour une desserte repensée des quartiers à compter du printemps.

VI) DELEGATION ECOLOGIE URBAINE ET CADRE DE VIE, ENERGIE, TRANSPORTS, CIRCULATION, STATIONNEMENT ET SECURITE ROUTIERE

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 890 060,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 3,27 % |
| Subventions | 0,00 |
| %/ total subventions | 0,00 % |

ENERGIE

Les enjeux de cette Direction sont de maintenir un service aux usagers des bâtiments communaux dans le respect du confort tout en recherchant en permanence la meilleure efficacité énergétique et financière possible.

Fonctionnement :

- 5 536 000 € de dépenses 2018 prévisionnelles. Malgré les mesures gouvernementales sur le gel de l'augmentation de la taxe carbone fin 2018, certaines composantes du coût du gaz et de l'électricité seront en hausse en 2019. Le gel des tarifs encadrés des énergies sera comme à l'accoutumée réfuté devant le Conseil d'Etat, et donnera lieu à rattrapage. Autant de raisons qui doivent malheureusement plaider au maintien de la demande budgétaire 2019 très nettement à la hausse, avec 5 794 000 € demandé contre 5 501 000 € en 2018.

Cela englobe :

- Les achats d'énergie (environ 83% du budget)
- Les prestations de maintenance et de réparation des équipements de génie climatique

2019 sera l'année de mise en œuvre du nouveau contrat à l'échéance de l'actuel PPP de service sur les installations de génie climatique.

Investissement :

- La demande budgétaire de 2019 s'élève à 675 000 €, dont 326 000 € pour payer les créances P4 du PPP.

Les principales actions pressenties :

- Remplacement de la Tour aérorefrigérante sur le toit de la mairie centrale par un système qui affranchit la ville des risques légionelles, pour environ 165 000 €
- Travaux d'économie d'énergie dans divers sites pour 50 000 €
- Audits et travaux pour la lutte contre la prolifération des légionelles pour 55 000 €

2019 sera l'année de la construction d'une chaufferie centrale dans le quartier du Menneton et d'un réseau de chaleur métropolitain sur le périmètre de l'ouest de Tours, qui alimentera divers bâtiments communaux dès la saison de chauffe 2019/2020.

CIRCULATION STATIONNEMENT**INVESTISSEMENT Budget demandé 180 000 €**

Les principaux postes de dépenses :

Horodateurs : 135 000 €

Le budget total d'investissement du service est en forte augmentation (= 50 000 € en 2018) compte tenu d'une adaptation nécessaire de 29 horodateurs d'un ancien modèle. Le lecteur bancaire de ces 29 horodateurs ne sera plus fonctionnel à partir du mois d'octobre.

Si l'investissement n'était pas réalisé les usagers ne pourraient plus payer par carte bancaire sur ces 29 machines (243 au total).

Mobiliers urbains 30 000 €

Les bancs et les plaques de rues sont des équipements dont la gestion n'a pas été transférée à la métropole.

Manifestations : 15 000 €

Le service assure la mise en place de la signalisation afférente aux arrêtés de manifestations soutenues par la ville. Ce matériel subit de nombreuses dégradations, destructions, vols, puisqu'il est déposé sur l'espace public. Pour répondre au volume toujours croissant des manifestations, nous devons pouvoir assurer le renouvellement (panneaux, barrières, lests).

FONCTIONNEMENT Budget demandé 1 237 450 €

Du fait de la mise en place de la dépenalisation du stationnement, le budget de fonctionnement du service a déjà subi une énorme augmentation en 2018. Comme annoncé l'année dernière, il faut relativiser ce montant puisque les recettes ont également augmenté de manière très significative : 4 937 838 € en 2018 (3,6 M d'€ en 2017), hors FPS.

Les postes de dépenses :

Stationnement : 1 215 450 €

Cela comprend, la prestation de contrôle pour la société SAGS, les frais de traitement des RAPO - Recours Administratif Préalable Obligatoire-, les frais payés à l'ANTAI pour l'envoi des avis de paiement au domicile des usagers et pour le traitement des FPS, les redevances des transactions bancaires, d'hébergement des données...

Manifestations, signalisation : 18 000 €

Achats de consommables pour réaliser notamment les panneaux temporaires et les étiquettes de chacune des manifestations.

Politique cyclable : 3500 €

Cette somme représente la cotisation de la Ville à l'association des villes cyclables.

Le budget de la fête du vélo, rendez-vous annuel incontournable pour affirmer les choix de la municipalité dans ce domaine, est transféré au cabinet du maire

VII) DELEGATION LOGEMENT, SOLIDARITE ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 164 036,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 0,60 % |
| Subventions | 95 225,00 |
| %/ total subventions | 1,15 % |

NPRU

Le **Sanitas** va s'inscrire dans un processus de renouvellement urbain global et ambitieux pour améliorer le cadre de vie des habitants et rendre le quartier attractif.

La Ville, la Métropole et Tours Habitat ont saisi l'opportunité du nouveau cadre de travail proposé par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour élaborer un projet de renouvellement urbain, en concertation avec les habitants. Ce projet est passé au Comité d'engagement du 13 décembre 2018. La Maison des associations sera le premier équipement réalisé. 2019 verra également débiter les études concernant l'extension-modernisation du CMS, de nouvelles salles sportives au Hallebardier et la reconstruction de l'école Claude Bernard. La concertation des habitants et usagers se poursuivra sur chacun des projets du NPRU, notamment autour de la maison de projets implantée au centre de vie du sanitas.

Le **quartier Maryse Bastié**, retenu comme un quartier prioritaire d'intérêt régional, a également fait l'objet d'une étude et de concertation sur le programme d'actions qui sera mis en œuvre au cours des dix prochaines années. La Ville participe avec la Métropole et les bailleurs à ce projet.

LOGEMENT

La Ville accompagne les demandeurs de logement social avec son service logement, qui est partenaire de 11 bailleurs sociaux et dispose par convention d'un contingent de réservations « MAIRIE » d'environ 7600 logements. En 2019, le service logement va se réorganiser et développer un rôle de conseil aux citoyens sur la thématique du logement en général.

ACTION SOCIALE

La Ville soutient son **Centre Communal d'Action Sociale** subventionné à hauteur de 4 960 000 € en 2019 afin qu'il puisse mener la politique sociale à destination des populations les plus fragiles. Une convention de partenariat est proposée pour formaliser et renforcer les liens entre la Ville et le CCAS. Elle aura vocation à devenir pluriannuelle.

Le **soutien aux associations** qui contribuent au maintien du lien social et à l'accompagnement des personnes dans une situation de précarité représente une enveloppe de 247 600 €.

A noter le moment fort du **repas du partage qui réunit à l'hôtel de ville** plus 200 convives.

PATRONAGES ET EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

La Ville en partenariat avec la CAFIL, soutient :

- **5 centres sociaux** (Courteline, Pluriel(le)s, Léo Lagrange Tours Nord, l'association des usagers des Centre Sociaux Giraudeau et Maryse Bastié (AUCSGMB) pour Maryse Bastié et la Ligue de l'enseignement 37 (LE37) pour le Centre Social des Fontaines dont l'ouverture a été faite début 2019)
- **3 Espaces de Vie Sociale** : Vivre Ensemble aux Rives du Cher, LE 37 sur le quartier Rochepinard et l'AUCSGMB pour l'EVS Giraudeau.

En plus de l'offre de loisirs et culturelle proposée, l'objectif général de ces équipements situés dans les quartiers prioritaires, est de rompre l'isolement des habitants, renforcer les solidarités entre personnes en les intégrant dans des projets collectifs et en favorisant les prises d'initiative. La Ville contribue à la mise en œuvre des projets par le biais de subventions et la mise à disposition de locaux et de matériel. Ce soutien fait l'objet de conventions d'objectifs pluriannuelles.

Le budget 2019, de 845 416€, est en augmentation pour consolider la situation du centre social Maryse Bastié et permettre le bon fonctionnement du nouveau centre social des Fontaines.

Une enveloppe de 54 484€ accompagne par ailleurs les patronages et les Comités de quartiers.

VIII) DELEGATION SECURITE PUBLIQUE

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 395 000,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 1,45 % |
| Subventions | 15 000,00 |
| %/ total subventions | 0,18 % |

Pour l'année 2019, la Police Municipale continue d'inscrire son action dans la continuité des priorités définies en 2018 :

- Participer aux dispositifs de sécurité renforcés pendant les manifestations et les grands rassemblements notamment dans le cadre de la menace terroriste,
- Répondre au besoin de sécurité exprimé par les citoyens et entendu par la Municipalité.

Ainsi, au-delà de l'effort maintenu pour le recrutement d'agents de Police Municipale, la Direction doit se doter d'équipements perfectionnés, efficaces, modernes et adaptés aux missions qui évoluent régulièrement. En parallèle, les agents doivent suivre les formations induites par ces nouvelles compétences et ces nouveaux équipements (*cf : coûts des formations armement*).

Par ailleurs, les agents de Police Municipale sont particulièrement exposés aux risques en étant des cibles potentielles. Il est donc nécessaire qu'ils aient une protection adaptée. C'est pourquoi, le renouvellement des gilets pare-balles va continuer en 2019 (dernière année du marché passé pour ce renouvellement) avec l'acquisition de 20 gilets en dotation individuelle. En complément de cette dotation, il a été budgété l'acquisition de kits oreillettes pour assurer la confidentialité des transmissions et des réceptions des communications radios.

Enfin, la protection des agents de Police Municipale passe également par le renfort du réseau de radios numériques avec l'installation d'une antenne-relai en centre-ville pour en finir avec les zones blanches dans certains quartiers qui mettent en danger les agents.

Une enveloppe budgétaire sera dédiée en investissement comme en fonctionnement aux installations de systèmes de vidéoprotection (et à leur maintenance) ainsi qu'aux nouveaux projets en la matière afin de sécuriser les usagers de la voie publique.

De la même manière, pour la protection des bâtiments, de nouveaux dispositifs d'alarmes vont être installés induisant des coûts de fonctionnement afin d'en assurer la maintenance.

Sur les moyens matériels, au vu de l'évolution des effectifs et des unités de la Direction, des demandes ont été recensées pour l'acquisition de mobilier (vestiaires, casiers...), pour l'habillement mais également pour l'aménagement des locaux. Sur ce dernier point, un travail collaboratif est mené avec la Direction Architecture et Bâtiments sur divers projets d'aménagement permettant une meilleure visibilité de la Police Municipale. Ainsi, pour améliorer la proximité de la Police Municipale dans ses relations avec les administrés, un accueil du public sera créé au sein du bâtiment Meusnier (au rez-de-chaussée). Les agents affectés à cet accueil auront pour vocation d'accueillir les administrés et de les renseigner (notamment pour les Objets Trouvés et la Fourrière des véhicules motorisés) et de faire le lien entre les agents de terrain de la Police Municipale et la population.

IX) DELEGATION RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL, COMMUNICATION INTERNE ET PARCS ET JARDINS

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 1 094 000 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 4,02 % |
| Subventions | 90 655,00 |
| %/ total subventions | 1,10 % |

RESSOURCES HUMAINES

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes marquées par la contractualisation avec l'Etat (dispositif de Cahors), les politiques ressources humaines constituent un levier pour faire face aux enjeux d'amélioration et de d'efficience du service public.

Les politiques ressources humaines s'inscrivent dans un contexte de changement institutionnel avec la constitution de Tours Métropole Val de Loire, dans un contexte d'évolutions socio-économiques du territoire et d'évolutions des politiques publiques municipales impulsées par les élus.

Le budget des Ressources humaines répond aux orientations suivantes :

1. Les dépenses de personnel nécessitent de maîtriser l'évolution de la masse salariale d'une année sur l'autre à périmètre constant, et d'affecter les ressources disponibles à des mesures nouvelles en lien direct avec l'utilisateur avec :
 - la réouverture de la crèche Leccia, l'ouverture de l'école des 2 Lions à la DEPE, l'ouverture de la maison des associations à la Cohésion sociale,
 - le renfort de la présence des policiers municipaux sur le terrain avec un effectif cible de 95 agents en fonction,
 - La création de la Direction des Grands Projets urbains et d'une direction des Parcs et jardins avec la réintégration d'agents métropolitains en charge d'activités communales mais également de renforcer les fonctions supports indispensables à l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation des services ;
2. L'accompagnement du changement conduit les politiques des Ressources humaines à :
 - prendre en compte la conduite du changement au travers des projets ayant un fort impact sur les métiers ou l'organisation des services,
 - accompagner les personnels aux travers des actions de recrutement, de mobilité et de formation en lien avec les équipes d'encadrement de direction et de service,
 - promouvoir le développement des parcours professionnels.
3. Le développement d'un dialogue social de qualité favorise la participation des personnels par leurs représentants élus et se traduit dans les accords signés et les avis rendus dans le cadre des instances paritaires que sont le Comité technique, le Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail, les Commissions administratives paritaires et désormais les Commissions consultatives paritaires.

4. L'amélioration des conditions de travail conduit à prévenir les risques au travail en lien avec le service de médecine professionnelle, adapter les postes de travail et prendre en compte le handicap qui fera l'objet en 2019 d'une convention triennale avec le Fonds d'Intervention du personnel handicapé de la fonction publique, à poursuivre le plan qualité de vie au travail initié en 2018.

PARCS ET JARDINS

Les 13 autorisations de programme (AP) proposées pour ce secteur, soit 9 AP millésimées et 4 AP de projet se répartissent comme suit :

Valorisations à destination directe des habitants et des touristes

- l'AP millésimée n° 262 (330 K€, 3 ans) a pour objet l'aménagement et la restauration des parcs et jardins publics pour un montant de 110 K€, à savoir la poursuite de la restauration du jardin des Prébendes ainsi que la rénovation de jardins de quartier tels que ceux des Rives du Cher.
- l'AP millésimée n° 263 (90 K€, 3 ans) a pour objet les aménagements ludiques de quartier pour un montant de 50 K€.
- l'AP millésimée n° 264 (120 K€, 3 ans) a pour objet les collections botaniques et animalières pour un montant de 56 K€ et comprenant la présentation des collections botaniques ainsi que la mise aux normes des enclos animaliers avec en particulier l'équipement de détection par infrarouges pour la mini-ferme et les enclos.
- l'AP millésimée n° 265 (165 K€, 3 ans) a pour objet les installations de mobilier et équipements des jardins publics, aires ludiques et bassins pour un montant de 55 K€.
- l'AP millésimée n° 268 (270 K€, 3 ans) a pour objet les jardins et espaces verts collectifs ou participatifs et comprenant la rénovation de jardins familiaux ainsi que la création de fosses pour l'opération "A fleur de trottoir" pour un montant de 90 K€ ; un fonds de concours TMVL est attendu à hauteur de 30 000 €.
- l'AP de projet n° 381 (450 K€, 3 ans) a pour objet la rénovation du site de jardins familiaux St-François à savoir l'amélioration de la gestion de la ressource en eau pour parer aux fuites récurrentes subies sur le site et la reconstruction des abris avec désamiantage des démolitions, pour une première tranche de 100 K€ ; une subvention au taux de 40% est attendue (CRST révisé).
- l'AP de projet n° 333 (185 K€, 2 ans) a pour objet la rénovation du patrimoine bâti du jardin Botanique et de ses abords. Cette opération comprend la restauration des abris animaliers -dont réhabilitation de la volière rouge des psittacidés- et des fabriques, la remise en état du mur de clôture du jardin -dont accès rue St-François côté Tonnellé-, la création d'une entrée face au logis d'Olivier le Daim et la construction de sanitaires publics supplémentaires, pour une première tranche de 73 K€ ; une subvention au taux de 40% est attendue (CRST révisé).
- l'AP de projet n° 403 (870 K€, 3 ans) a notamment pour objet la transformation d'un terrain de bicross en jardin pour le quartier de la Milletière en vue d'augmenter les surfaces vertes au nord de la Loire au regard de la densité de la population pour une première tranche de 50 K€.

Valorisation du patrimoine et remise à niveau des équipements utilitaires

- l'AP millésimée n° 266 (350 K€, 3 ans) a pour objet les acquisitions relevant des équipements et matériels utilitaires et comprenant divers matériels spécialisés et outillage pour les services réintégrés à la Ville ainsi que pour la régulation climatique des serres, pour un montant de 55 K€.
- l'AP millésimée n° 267 (210 K€, 3 ans) a pour objet la gestion forestière et les espaces naturels avec en particulier les travaux de régénération et la réfection d'allées pour permettre l'exploitation des parcelles dédiées à la vente de bois, pour un montant de 65 K€ ; une subvention au taux de 80% est attendue (CRST révisé).
- l'AP millésimée n° 335 (25 K€, 2 ans) a pour objet les études et travaux concernant les bâtiments d'usage dans les parcs et jardins ou pour le fonctionnement des équipes, pour un montant de 17 K€.
- l'AP millésimée n° 269 (125 K€, 3 ans) a pour objet l'optimisation de la gestion de l'eau dans les jardins et comprenant un forage à Azay-le-Ferron pour l'arrosage du parc classé « Jardin remarquable » ainsi que la mise en circuit fermé des bassins du Botanique pour une première tranche d'un montant de 35 K€.
- l'AP de projet n° 213 (160 K€, 2 ans) a pour objet la restructuration de la maison Tonnellé (Andichou) consistant en un réaménagement de l'ex-pavillon du gardien en vue de sa reconversion en local d'équipe provisoire pour les jardiniers pour une tranche de 125 K€.

X) DELEGATION SANTE, HYGIENE, PERSONNES AGEES ET HANDICAP

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 277 000,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 1,02 % |
| Subventions | 0,00 |
| %/ total subventions | 0,00 % |

HANDICAP

L'Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments municipaux a été déposé en octobre 2018. Pendant 9 années (3 périodes de 3 ans), de 2019 à 2027, des travaux d'accessibilité pour 230 ERP sont programmés pour un budget estimé à 20 537 640 €. Un Comité technique a également été créé, il réunit les représentants des associations de personnes porteuses de handicap et les personnels de la Ville en charge des travaux d'accessibilité, afin d'échanger sur les aménagements futurs.

En 2018, une vingtaine d'associations de ce domaine ont été soutenues pour un montant de 31 180 €.

L'action Au Tours du handicap et de la Culture se déroule pendant 3 semaines pour sensibiliser le grand public, l'objectif est de changer le regard sur le handicap et « valoriser » des acteurs culturels handicapés. 10 structures de la Ville et 15 partenaires privés ont été associés.

L'action « Handi'Minutes Pour l'Emploi » des personnes reconnues travailleurs handicapés est prévu en novembre 2019 : forum sur l'emploi et la formation professionnelle.

Par ailleurs, en 2019, deux temps forts avec les écoles primaires seront menés pour leur 3^{ème} édition afin de sensibiliser le jeune public à certains handicaps.

SENIORS

Mise à jour du fichier des personnes âgées et vulnérables qui permet d'entrer en contact, en cas de déclenchement du plan canicule, avec les administrés qui se sont signalés. En 2018 le plan a été déclenché pendant 4 jours. En 2019, le partenariat avec le CCAS sera renforcé.

Afin d'enrichir la politique locale vis-à-vis des seniors, Tours et son CCAS s'inscrivent dans la démarche portée par le Réseau Francophone des « Ville Amies des Aînés ».

SANTE

Développement d'une politique municipale et partenariale en matière de prévention et de promotion de la santé. Soutien de 20 associations mettant en place des actions dans ce domaine ainsi que dans l'accompagnement de patients, souvent en difficulté sociale du fait de la maladie.
Subventions santé 2018 : 35 560 €

Projets 2019 : Mon sang pour les autres (mars) et partenariat pour les collectes de sang, Semaines d'information sur la santé mentale (mars), action de dépistage en Mairie centrale, Journée européennes de l'Obésité (18 mai), Elaboration d'un programme nutrition Santé, Journée mondiale des donneurs de sang (juin), dons gastronomes (septembre), Octobre rose... Parution d'un livret Ville de TOURS grand public santé-patrimoine sur la grippe espagnole à Tours en 1918.

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE

En tant que SCHS (Service Communal d'Hygiène et de Santé), le service Hygiène et Santé Publique est chargé du contrôle de l'application des règles administratives et techniques relatives à la protection générale de la santé publique (code de la Santé Publique, code de l'environnement, règlement sanitaire départemental).

A ce titre, il instruit toute plainte et effectue toute enquête nécessaire concernant un logement indigne ou insalubre. Il instruit également les plaintes relatives aux nuisances sonores liées à la diffusion de musique amplifiée ou à des équipements techniques.

Cette année, le service s'attache à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur les émissions sonores dues à la diffusion de musique amplifiée, en salle comme en plein air (baisse des niveaux sonores, obligation d'information du public sur les risques auditifs...).

Dans ce cadre, des études d'insalubrité ou des études d'impact de bruit, sollicitées auprès d'experts extérieurs, peuvent être nécessaires. Un budget annuel de 12000 € est prévu à cet effet.

XI) DELEGATION URBANISME

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 2 672 228,40 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 9,82 % |
| Subventions | 1 077 711,00 |
| %/ total subventions | 13,03 % |

AMENAGEMENT URBAIN

| BUDGET 2019 | MONTANT |
|--|----------------|
| Révision PLU honoraires bureau d'études | 82 397 € |
| Appel à projet innovant | 200 000 € |
| Opération des Hauts de Ste Radegonde | 400 000 € |
| Aménagement de l'entrée historique de Tours –Portes de Loire | 50 000 € |
| Subventions de ravalement | 70.000 € |
| | |

Les dépenses inscrites au budget 2019 portent principalement sur :

- L'achèvement de la procédure de révision du PLU
- Le lancement de l'appel à projet urbain innovant
- L'engagement de l'opération des Hauts de Ste Radegonde
- La remise d'un schéma directeur d'aménagement de l'entrée historique de Tours couvrant un périmètre étendu entre pont Napoléon et Pont de fil, place Choiseul et l'opération des Portes de Loire
- Et les subventions de ravalement dans les quartiers anciens.

LA REVISION DU PLU

Dans le cadre de la révision du PLU de Tours, la Ville a confié la réalisation des études à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Tourangelle (ATU).

L'année 2018 a été consacrée à l'approbation d'un nouveau Projet d'aménagement et de développement durables accentuant la prise en compte de l'identité ligérienne de Tours et intégrant les conclusions de l'étude patrimoniale initiée concomitamment, ainsi qu'à la conception de 15 Orientations d'aménagement et de programmations sur les secteurs de la ville jugés à enjeux particuliers.

L'année 2019 verra l'achèvement de la procédure avec l'engagement de l'enquête publique préalable à l'approbation du document.

L'APPEL A PROJET INNOVANT :

L'Appel à Projets vise à favoriser l'émergence (et à la réalisation) de projets innovants permettant de renouveler les produits et les modes de faire de la filière immobilière.

Cet Appel à Projets a vocation à mobiliser l'inventivité et l'expertise de groupements de professionnels en capacité d'offrir des solutions innovantes afin de proposer des projets intégrés et financés : investisseurs, promoteurs, architectes, urbanistes, constructeurs, ainsi que l'ensemble des acteurs engagés dans les écosystèmes de l'innovation et de la création parmi lesquels les acteurs de la société civile.

Les objectifs de l'Appel à Projets Urbains Innovants :

- Innover dans les programmes et les modes de faire
- Concrétiser le projet urbain global du PLU
- Accélérer la transformation urbaine sur 8 sites
- Impliquer les acteurs locaux dans le renouvellement de la ville

L'année 2019 sera consacrée à la sélection des candidats, puis à la sélection de l'offre lauréate sur chacun des sites.

Une assistance technique et juridique sera mise en place pour accompagner la ville dans cette démarche. Des recettes de cession seront enregistrées sur les années suivantes.

L'OPERATION DES HAUTS DE STE RADEGONDE :

Cette opération qui fait l'objet d'une orientation spécifique au PLU se déclinant selon les axes suivants :

- Prendre en compte la géographie et le caractère naturel du site en préservant vallon, comme un axe majeur de composition paysagère et urbaine.
- Conserver et faire évoluer les éléments du patrimoine particulièrement la ferme de la Babinière et ses attributs (murs), et s'en inspirer pour la composition future.
- Proposer une nouvelle offre de logements diversifiée, répondant notamment aux attentes des jeunes ménages et primo-accédant.
- Faciliter les déplacements et liaisons douces et dissuader l'usage de la voiture à l'intérieur du site Desservir les logements à partir des voies périphériques
- Privilégier les chaudières collectives dans les immeubles pour permettre à l'avenir une conversion en réseau de chaleur

L'année 2018 a permis la réalisation du diagnostic archéologique (sondages).

L'année 2019 verra la réalisation du plan guide de l'opération (mission de maîtrise d'œuvre urbaine confiée au cabinet Beltrando), qui sera présenté en réunion publique, ainsi qu'une première tranche de travaux de voie et cheminement doux.

L'AMENAGEMENT DES PORTES DE LOIRE :

Une mission de maîtrise d'œuvre urbaine a été initiée en juin 2018 afin de répondre aux objectifs suivant :

- Etendre la réflexion engagée sur les îlots de reconstruction dans le cadre de l'opération Porte de Loire en composant une entrée emblématique de la Ville de Tours qui s'inspire des orientations du plan de composition original de Pierre Patoux.
- Instaurer un accès privilégié à la Loire en repensant les espaces publics, les usages et la composition paysagère de la place Anatole France et des quais
- Proposer une offre programmatique complète, à l'image d'une entrée de ville historique et emblématique, autour de l'offre culturelle, touristique, commerciale et résidentielle

Trois candidats ont été sélectionnés et autorisés à remettre une offre en janvier 2019.

L'année 2019 sera consacrée à la mise au point réglementaire de l'offre lauréate.

LES SUBVENTIONS DE RAVALEMENT

La Ville de Tours a mis en place depuis 1973 des mesures d'aide aux particuliers pour le ravalement des immeubles dans les secteurs anciens. Cette politique perdure à ce jour, le principal objectif étant de contribuer à la remise en valeur du patrimoine bâti.

Les secteurs concernés sont le Secteur Sauvegardé et le secteur Paul Bert. Les travaux pouvant bénéficier d'une subvention sont les travaux de ravalement des façades visibles du domaine public. Le montant de la subvention varie de 10 à 30% du montant des factures acquittées et plafonné selon la nature de la façade (pierre de taille, pan de bois ou enduit).

Afin d'intensifier la démarche de ravalement sur les axes majeurs de la ville, il a été décidé de doubler le volume des subventions sur les trois prochaines années.

XII) DELEGATION PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, SECURITE CIVILE, SECURITE DE L'HOTEL DE VILLE, ARCHIVES ET PATRIMOINE

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 258 850,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 0,95 % |
| Subventions | 87 500,00 |
| %/ total subventions | 1,06 % |

PREVENTION DES RISQUES

Sirènes réseau d'alerte à la population

L'année 2018 a été consacrée à la remise en état du réseau d'alerte à la population.

Le budget de 86.000 € a permis de réaliser les travaux nécessaires à la remise en fonctionnement des 7 sirènes, à la centralisation du déclenchement des sirènes, ensemble ou séparément, depuis le PC sécurité de l'hôtel de Ville.

Le fonctionnement et la maintenance de ce réseau représente un coût annuel de 3900 €.

Information à la population « FF72 »

Depuis 2009, la Ville est récompensée par le label « pavillon orange » décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC). Celui-ci est établi en fonction de critères en terme de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs. La Ville est titulaire de la « quatrième étoile » depuis 2012.

Depuis 2017, la ville bénéficie de la mise en place d'un site internet dédié à l'information des populations sur les risques majeurs. Cette plate-forme s'intitule « Faire Face 72 h ».

L'adhésion au HCFDC et l'accès au site Internet dédié représentent un coût annuel de 2750 €.

Prévention des Risques Inondation et Risques Majeurs

Cette année sont lancés deux projets concernant la prévention des risques : la coordination avec Tours Métropole Val de Loire sur la thématique du risque inondation (Stratégie locale de Gestion du Risque Inondation et Programme d'Action de Prévention des Inondations) ainsi que la mise à jour du document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

ARCHIVES

Le Service des Archives a pour vocation la collecte, le tri, le classement et la communication des documents produits et reçus par l'administration municipale. Afin de faciliter l'exploitation des précieux fonds qu'il détient, le service mène un important travail de classement de dossiers et établit pour cela des instruments de recherches conçus selon les normes internationales. Pour assurer la diffusion de ce patrimoine historique à tous les publics, tant interne à la Ville de Tours qu'externe, un moteur de recherche informatisée sera acquis en 2019. Ce travail scientifique nécessite l'acquisition de fournitures spécialisées. Il est aussi accompagné d'un programme de numérisation de documents précieux (cartes, plans, photographies, manuscrits anciens) qui seront mis en accès aux chercheurs notamment par internet. Par ailleurs, le service consacre une part importante de son budget à la restauration des documents afin d'en assurer la conservation mais aussi la diffusion.

Enfin, un crédit est affecté à l'enrichissement des collections par des acquisitions de documents anciens, principalement iconographiques (photographies, cartes postales, affiches...).

Dans le domaine de la diffusion, les Archives municipales jouent le rôle de service historique de la Ville. Elles contribuent ainsi à l'accompagnement de recherche, produisent une documentation spécialisée et portent une programmation sur le thème de l'histoire locale. Ainsi, le service s'investit sur les deux grandes opérations historiques de l'année 2019 : Balzac et la Renaissance. Pour ces deux thèmes, une exposition sera présentée, accompagnée d'une publication et d'un cycle de conférences. Par ailleurs, le service publiera un livre de synthèse sur « Tours, 2.000 ans d'histoire ». Aussi, les Archives municipales poursuivront leur accompagnement de la valorisation de l'histoire de la Ville auprès des médias locaux et soutiendront les initiatives notamment associatives autour de la mémoire des quartiers et des habitants.

PATRIMOINE

La Ville de Tours bénéficie du label Ville d'Art et d'Histoire depuis 1988 décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Dans ce cadre, la Ville s'est engagée auprès du Ministère par le biais d'une convention signée en 2008, à développer des actions de sensibilisation des publics à l'architecture, au patrimoine et de façon plus générale au cadre de vie. En pratique, cet engagement se traduit notamment par la conception et la mise en œuvre d'un programme d'animation connu sous le nom de "Rendez-vous Tours". Il se compose de visites patrimoniales et de visites plus généralistes à portée touristique.

Pour cela, le service mène une politique d'édition par un programme semestriel, des supports thématiques pour le jeune public, des publications thématiques sur des sujets d'architecture.

En 2019, le service poursuivra cette politique de diffusion. Il organisera aussi les Journées Européennes du Patrimoine qui seront couplées cette année avec une thématique sportive, dans le cadre des 10 et 20 kms de Tours et du marathon. Le site de Marmoutier connaîtra une ouverture et offre d'animations amplifiées, pour un public plus élargi.

Par ailleurs, le service est impliqué par les thèmes de Balzac et de la Renaissance, par la réalisation de circuits de découverte du patrimoine en lien avec ces sujets, l'édition de fascicules documentaires et la présentation d'un spectacle balzacien « La cousine de Paris ». 2019 sera aussi l'affichage du lancement de la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.), avec la présentation d'une préfiguration à l'automne.

XIII) DELEGATION FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION ET ACTIONS EDUCATIVES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 7 142 435,83 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 26,26 % |
| Subventions | 3 610 978,25 |
| %/ total subventions | 43,67 % |

PETITE ENFANCE

Crèche Leccia

L'année 2019 sera marquée par la finalisation de la reconstruction de la crèche Leccia et sa réouverture en septembre 2019. Le montant de l'investissement est de 4,2 M€. C'est le cabinet d'architecture tourangeau, Bourgueil et Roulleau, qui conduit ce projet en consultant à plusieurs reprises les personnels de la crèche.

Schéma Directeur Petite Enfance

L'année 2019 permettra d'adapter l'intervention de la Ville en matière de politique du jeune enfant. Cela passera par une réorganisation du service municipal de la Petite Enfance pour en améliorer le fonctionnement. Un état des lieux sera réalisé pour connaître l'évolution des besoins des familles et l'évolution de l'offre sur le territoire (publique et privée). Le mode de gestion associatif sera également consolidé. Ce travail d'analyse à la dimension prospective, doublé d'éléments de benchmark, permettra l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur Petite Enfance. Cela participera également à enrichir le volet petite enfance de la future convention territoriale globale avec la CAF qui succèdera au contrat enfance jeunesse en 2020.

EDUCATION

Un plan écoles ambitieux (2019/2029)

5 axes d'interventions prioritaires : accroître les capacités d'accueil dans les quartiers en tension et accompagner le développement de l'habitat / reconstruire les écoles vétustes et anciennes / améliorer les performances énergétiques des écoles / mise aux normes sécurité, incendie, amiante, accessibilité / moderniser les écoles au moyen du numérique.

Un plan d'investissement organisé autour de 3 volets : les interventions majeures, les rénovations pluriannuelles et le plan numérique. Le plan écoles est estimé à 96 millions d'euros.

Les 1^{ères} illustrations du plan écoles

L'école Simone Veil dans le quartier des 2 lions

A la toute fin décembre 2018, une réunion de présentation de la nouvelle école « Simone Veil » a été organisée à l'élémentaire A Gide sur l'autre rive du Cher. Dans la 2^{ème} moitié du mois de juin 2019, un après-midi portes ouvertes sera proposé pour les enfants et les parents qui fréquenteront cette école en septembre. L'été verra le déménagement et les derniers ajustements avant l'arrivée des écoliers dans des locaux modernes et confortables. Ce nouvel établissement sera doté d'un accueil de loisirs les mercredis, petites et grandes vacances ainsi que d'une salle polyvalente ouverte aux associations du quartier. Cette ouverture permettra aussi aux 2 écoles voisines, A Gide et G Duhamel, de retrouver un taux d'occupation cohérent avec la configuration des salles de classe.

2^{ème} phase de reconstruction du groupe scolaire Jean de la Fontaine (maternelle et périscolaire)

2019 verra le lancement du programme de reconstruction de la maternelle passant de 3 à 5 classes et des locaux de restauration et d'accueil périscolaire. Le projet est estimé à 7,5 millions d'euros. La communauté éducative a été associée au projet lors d'une 1^{ère} réunion d'information le 20 décembre dernier.

Agrandissement de la restauration de la maternelle J Ferry

Ce projet est attendu depuis de nombreuses années puisque faute de place, certains enfants déjeunent dans un espace aménagé dans la salle polyvalente. A cette occasion, les offices de restauration seront réorganisés. Coût de l'opération 645 000€.

RESTAURATION COLLECTIVE**Le GIP et la future UCPA (unité centrale de production alimentaire)**

20 millions d'investissement sur le site du CHRU Trousseau, quelques 20 000 repas quotidiens potentiels, une qualité alimentaire et gustative réaffirmée, tels sont les enjeux de ce projet exemplaire. La comitologie des 2 instances est définie, les groupes de travail sont constitués autour des aspects juridiques, ressources humaines mais également approvisionnement et achat des denrées et mode de production novateur. Les 1^{ères} réunions de travail ont débuté entre Septembre et Décembre 2018.

JEUNESSE

Des actions spécifiques sont conduites en direction des jeunes mineurs âgés de 11 à 17 ans dans le domaine des loisirs et de l'accompagnement éducatif. Une attention particulière est portée sur l'implication des familles.

Le budget jeunesse regroupe le fonctionnement de l'Espace Loisirs Jeunes, du Point Information Jeunesse de Tours Nord et la Coordination jeunesse sur la Ville.

Une enveloppe de 17 160€ est dédiée aux subventions jeunesse.

Les objectifs de l'Espace Loisirs Jeunes (structure municipale d'accueil jeunes en direction des 11/17 ans) :

- Favoriser l'équité : proposer des actions variées et accessibles à tous, conduire une politique tarifaire adaptée
- Développer l'ouverture culturelle/sportive: valoriser les pratiques et les créations de jeunes, proposer des pratiques innovantes, favoriser la découverte des lieux culturels et sportifs
- Favoriser l'implication des familles: proposer des temps d'activités partagés en famille, améliorer l'information et l'implication des familles dans les animations de la structure
- Favoriser l'accompagnement des projets et l'autonomie des jeunes

L'équipe de permanents qui travaille en étroite collaboration avec le collège La Bruyère est complétée sur la période estivale par des animateurs vacataires, pour des sorties et séjours.

La coordination jeunesse réunit toutes les structures jeunesse de la Ville et impulse des actions sur l'ensemble du territoire afin de favoriser les rencontres entre professionnels, la mixité des publics et les actions inter-quartiers. Les actions proposées dans le cadre de la coordination jeunesse ont concerné **410 jeunes** au cours de l'année 2018.

2019 sera l'année de l'adaptation du projet (1er projet 2016-2018) avec notamment une réflexion sur l'accueil libre sur le temps périscolaire.

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le Programme de Réussite Éducative, porté par la Caisse des Ecoles, avec un financement de L'Etat et de la Ville, concerne les enfants de 2 à 16 ans des quartiers prioritaires Sanitas, Europe, Rochepinard, Fontaines et Rives du Cher ; il a bénéficié en 2018 à 568 enfants.

A compter de 2019 il s'étend au quartier Maryse Bastié.

La Ville contribue au programme à hauteur de 100 000€.

Les actions conduites sont :

- Accompagnement individualisé des jeunes dans les domaines : social, éducatif, culturel et santé.
- Ateliers culturels et sportifs à l'année, ateliers parents - enfants, stages pendant les vacances scolaires
- Organisation de 2 semaines découverte
- Accompagnement à la scolarité d'enfants en CP et CE1, via des clubs coup de pouce
- Actions de prévention dans le domaine de la santé, accompagnements vers les professionnels et les structures de soin.

5 référents de parcours assurent les suivis individuels, en lien étroit avec les parents, les équipes éducatives et les partenaires socio-médicaux et socio éducatifs. 2 animatrices complètent l'équipe pour la mise en place du programme d'actions.

XIV) DELEGATION GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIRIE, ESPACE PUBLIC URBAIN, INFRASTRUCTURE URBAINE ET RESEAUX, PROPETE URBAINE ET COLLECTE DES DECHETS

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 6 440 850,93 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 10,44 % |
| Subventions | 222 990,00 |
| %/ total subventions | 2,70 % |

GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le budget investissement relatif à la gestion des bâtiments communaux, d'un montant total d'environ 2 185 000 € de crédits de paiements, s'articule autour des points suivants.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), déposé en préfecture le 26 octobre 2018, devrait être approuvé par arrêté préfectoral avant le 26 février 2019, et sa mise en œuvre opérationnelle va pouvoir être engagée. Lors de cette première année d'exécution, les marchés nécessaires seront passés pour réaliser les études et les premiers travaux, avec 259 000 € de crédits de paiement inscrits au budget 2019.

La gestion des problématiques réglementaires, concerne l'amiante, le plomb, la lutte contre la légionnelle, la qualité de l'eau potable distribuée dans les locaux, et la qualité de l'air. Sur ce volet, 454 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2019, dont 243 000 € sont ventilés dans les budgets des autres politiques publiques.

Des investissements sont prévus sur les installations techniques, pour 516 000 € de crédits de paiement 2019, notamment pour la modernisation ascenseurs, le remplacement de postes transformateurs électriques, le traitement d'eau des piscines, la production froid de la Patinoire, et plus globalement sur l'ensemble des équipements techniques (portes automatiques, alarmes, paratonnerres, pompes, ...).

Il est prévu des travaux de réfection de toitures, pour 334 000 € de crédits de paiement 2019, principalement au palais des congrès de Tours, au musée des beaux-arts, aux ateliers de la Milletière, et au théâtre du Petit Fauchoux.

330 000 € de crédits de paiement 2019 sont consacrés à l'aménagement de locaux pour les services : travaux d'aménagements intérieurs, acquisition de machines aux ateliers municipaux, achat de divers matériels et mobiliers.

Pour couvrir les dépenses diverses (pavoisement, signalétique) ou non prévisibles (sécurité incendie, immeubles menaçant ruine, vitrages), 206 000 € de crédits de paiement sont inscrits.

Enfin, l'acquisition de fournitures devant être mises en œuvre par la régie, pour des travaux valorisables sur le budget investissement, pour 86 000 € de crédits de paiement 2019

VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC

La compétence voirie / éclairage public est principalement métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2017.

VOIRIE**Investissement**

Le transfert de charge annuel de la ville vers la métropole est fixé à 2,4 M€. Il comprend notamment :

- L'entretien du patrimoine viaire (voirie et trottoirs pour 1,6 M€)
- La dissimulation de réseaux aériens (75 000 €)
- Le plan d'embellissement (170 000 €), qui permet la réalisation d'aménagements mettant en valeur l'espace public.

Pour 2019, la ville prévoit un fonds de concours complémentaire de 1,6 M€ pour l'entretien du patrimoine viaire.

Les opérations d'aménagement majeures sont :

- La seconde tranche de l'aménagement de la place COTY, concernant les voies d'accès (rues Kolbe, Coty et Jeanne d'Arc). L'opération chiffrée à 270 000 € est financée à hauteur de 140 000 € par TMVL (pris dans le transfert de charge) et 130 000 € par la ville au titre d'un fonds de concours.
- L'avenue de Grammont, dans un premier tronçon autour de la place Michelet. Le budget pour la tranche 2019 (1,6 M€) est intégralement pris en charge par TMVL au titre du développement économique.

Fonctionnement

Les budgets de fonctionnement (transférés à TMVL) permettent à la régie voirie de procéder à l'entretien rapide des dégradations sur les espaces viaires, ainsi qu'à la réalisation de travaux d'aménagement (mise en œuvre du dallage dans le Vieux Tours). Il est à noter qu'une partie des lignes « matériaux » et « locations de matériels » reste affectée au budget ville, finançant des interventions sur des espaces privés communaux, comme les parcs et jardins.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'intégralité du budget d'investissement est transférée à TMVL. Il concerne notamment :

- les travaux de renouvellement du parc d'éclairage public (450 000 €)
- l'acquisition de matériel (90 000 €)
- l'accompagnement à la dissimulation (70 000 €)

Le mobilier d'éclairage public de la rue Nationale sera intégralement remplacé en 2019, au titre de la compétence tourisme de TMVL, en accompagnement du plan lumière Balzac. Ces travaux sont d'un montant de 600 000 €, dont 100 000 € de fonds de concours de la ville.

Le budget de fonctionnement (TMVL) comprend principalement la consommation énergétique (1,4 M€). Les coûts liés aux illuminations de fin d'année restent de compétence communale, pour un montant total de 335 000 €.

ESPACE PUBLIC URBAIN, INFRASTRUCTURE URBAINE ET RESEAUX**BASSINS ET FONTAINES**

Les autorisations de programme (AP) proposées pour ce secteur sont au nombre de 2 :

- l'AP de projet n° 209 (400 K€, 3 ans) a pour objet le déplacement et la restauration de la fontaine de Beaune-Semblançay, joyau de la Renaissance classé au titre des monuments historiques pour une tranche de 35 K€. Pour mémoire des subventions de l'Etat et de la Région ainsi que du Département, seront à solliciter courant 2019.
- l'AP millésimée n° 334 (70 K€, 3 ans) a pour objet la rénovation de bassins et fontaines avec prioritairement la mise en sécurité de la fontaine de la place de la gare (risque chute verrière dans le parking) pour une tranche de 43 K€. A titre secondaire, l'AP comprend le réaménagement d'autres bassins existants et notamment une étude pour la diminution de consommation en eau du bassin Verdun et sa restructuration

ESPACE PUBLIC URBAIN

Une autorisation de programme est proposée pour ce secteur :

- l'AP millésimée n° 270 (100 K€, 3 ans) a pour objet la valorisation des espaces publics liés aux déplacements pour un montant de 35 K€. Elle comprend le bornage et la clarification des limites du bois Tailhar (propriété de Tours située sur la commune de Joué-lès-Tours) dans l'objectif de sa cession à TMVL au vu de son statut d'accompagnement de voirie dès le stade de son acquisition initiale ainsi que la poursuite de l'installation de bacs urbains pour la rue Nationale.

MATERIEL ET FETES

Le service Matériel et Fêtes a pour mission principale d'apporter l'aide logistique en matériel événementiel auprès des organisateurs des diverses manifestations sur la ville.

A cet effet, il réalise annuellement plus de 1000 opérations de livraison, installation et reprise des matériels prêtés aux organisateurs : Barrières Vauban, gradins, stands, pagodes, barnums, podiums, chalets, tables, chaises, bancs...

Un budget de 20 000€ est consacré au renouvellement des matériels les plus vétustes.

PARC AUTO

Le Parc Auto gère l'entretien courant, la réparation (mécanique, tôlerie, peinture), les contrôles techniques, le renouvellement de la flotte et la distribution des carburants pour l'ensemble des services municipaux, ainsi que pour les véhicules de certains services métropolitains opérant sur le territoire communal : voirie, éclairage public, circulation, espaces verts, propreté urbaine, eau potable.

Investissement - Renouvellement de la flotte municipale :

Le patrimoine de la ville est constitué de 285 véhicules et 81 vélos.

Une somme de 225 000 € sera consacrée en 2019 au renouvellement des véhicules les plus vétustes ou hors service, avec pour objectif de consacrer plus de 50% à l'achat de véhicules propres (100% électriques).

Fonctionnement :

Dépenses : Les postes principaux de dépenses sont constitués par les achats de pièces détachées, les prestations de réparations et les achats de carburants, nécessaires au fonctionnement des véhicules

Grâce à une gestion raisonnée de la maintenance de la flotte, le budget pour l'entretien et la maintenance est stable d'une année sur l'autre, malgré les augmentations de prix des fournisseurs : soit un budget prévisionnel de 500 000 €.

Le budget d'achat des carburants a subi une augmentation de plus de 17% sur l'année 2018, due à l'augmentation des taxes et à la fluctuation des cours mondiaux. Une recherche d'économies est engagée par la passation de nouveaux marchés et une réflexion globale sur l'usage des véhicules au sein des services municipaux.

Recettes :

L'entretien et la fourniture de carburants des véhicules de Tours Métropole Val de Loire gérés par le Parc Auto de la ville sont facturés à TMVL en vertu de conventions spécifiques : environ 62% des dépenses engagées par le Parc Auto pour ces véhicules sont ainsi remboursées à la ville par TMVL.

PROPRETE URBAINE-BRIGADE VERTE

Face au nombre grandissant d'incivilités quotidiennes sur l'espace public et leurs conséquences préjudiciables pour la collectivité comme pour les administrés, une « Brigade verte » a été créée en septembre 2018. Ses 8 agents sont chargés de veiller au bon respect des règlements sanitaires d'hygiène et de salubrité sur la voie publique : lutte contre les dépôts sauvages, la mauvaise présentation des déchets, l'abandon des déjections canines, le jet de détritux divers sur la voie publique.... Ils accomplissent à cet effet des missions d'information, de prévention, de sensibilisation et opèrent en étroite relation avec d'autres services de la Ville ou de Tours Métropole Val de Loire, notamment la direction Propreté-Déchets.

Dès le début de cette année, dans les cas où cela s'avèrera nécessaire, les agents de la brigade verte pourront dresser des procès-verbaux envers les contrevenants, avec des amendes pouvant aller de 35 € à 3000€.

XV) DELEGATION CITOYENNETE, ANCIENS COMBATTANTS, CEREMONIES MILITAIRES, MEMOIRE HISTORIQUE, POMPES FUNEBRES, CIMETIERES, ELECTIONS, RECENSEMENT

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 280 000,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 1,03 % |
| Subventions | 0,00 |
| %/ total subventions | 0,00 % |

CIMETIERES

En 2019, le Service des Cimetières va poursuivre les reprises de concession afin de garantir les rotations nécessaires dans les cimetières de la Ville et ainsi pouvoir répondre aux sollicitations notamment sur les sites de Tours Nord, actuellement en voie de saturation.

La nouvelle DSP de gestion du crématorium par la Métropole TMVL et les négociations tarifaires opérées dans ce contexte, concernant les frais des crémations administratives, donnent lieu à une diminution du montant des prestations de service.

Les investissements seront liés d'une part aux travaux d'aménagement des sites cinéraires, columbariums à Tours Sud, afin de garantir les activités et d'éviter la saturation des espaces et d'autre part à l'aménagement des caveaux lors des reprises de concession.

Le service va également poursuivre, en lien avec les Parcs et Jardins, les travaux d'engazonnement du cimetière La Salle. De même l'implantation d'un espace végétalisé pour le dépôt des objets du souvenir et le recueillement des parents est prévu au cimetière de Tours Sud à proximité de l'espace de dispersion dédié aux enfants.

Enfin, une partie des murs d'enceinte des cimetières La Salle et St Symphorien écroulée en 2017 et 2018, doivent être également reconstruites.

Des aménagements dans le cadre de l'entretien des sites et de la préservation des sépultures, arrachage des arbres dont les racines entravent les concessions, doivent se poursuivre en régie tout en procédant simultanément aux travaux de voirie associés tant en régie qu'en lien avec des prestataires. A ce titre une Autorisation de Programme est proposée au vote à hauteur de 245 000€.

ELECTIONS

Le service de l'Administration Générale a travaillé au cours de l'année 2018 à un redécoupage électoral. L'organisation des élections européennes du 26 mai 2019 prendra donc en compte l'ouverture de 7 nouveaux bureaux de vote en adéquation avec le développement urbanistique de la Ville. Ceux-ci seront implantés sur les sites actuels. Le nombre initial de 77 bureaux de vote est donc porté à 84.

Ce redécoupage et le nouveau répertoire électoral unique (REU) vont donner lieu à une densification des opérations de préparation du scrutin et de gestion des bureaux de vote.

Il est par ailleurs nécessaire de procéder à l'achat de matériel complémentaire : urnes et isolements. Il a donc été prévu investissement une AP de 18 200€. L'Etat versera une subvention de 1 900€ pour l'achat des urnes.

Pour information, une cérémonie aura lieu en 2019 comme en 2018 pour remettre à tous les jeunes ayant eu 18 ans leur 1ère carte électorale.

MEMOIRE - ANCIENS COMBATTANTS

Le montant des subventions pour 2019 reste à l'identique de 2018 soit 30 615 €.
L'aménagement du Mémorial va se poursuivre avec de nouvelles présentations notamment pour les années 39-40 grâce au partenariat avec le service des archives et partenaires.

RECENSEMENT

Du 17 janvier au 23 février 2019. C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et grands projets qui nous concernent tous, le nombre des conseillers municipaux, construire de nouveaux logements, nouvelles écoles ...

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est calculée avec ces chiffres.

Le recensement de 2016 a montré une augmentation de la population soit 136 565 habitants.

Depuis 2004, 8% des logements sont recensés chaque année sur l'ensemble de la ville, soit 6911 logements et donc 33 agents recenseurs avec 200 à 250 logements chacun selon les secteurs.

XVI) DELEGATION RELATIONS INTERNATIONALES ET RAYONNEMENT

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 2 171 000,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 7,98 % |
| Subventions | 1 301 680,00 |
| %/ total subventions | 15,74 % |

TOURS A L'INTERNATIONAL

Des dispositifs spécifiques, des projets et des actions sont mis en œuvre par la Ville de Tours, via la DRICD, en transversalité avec les services municipaux pour faire de l'Europe et de l'international une réalité et une opportunité **pour tous, par tous et partout**, avec les acteurs locaux, la société civile et les citoyens. Tout au long de l'année, des évènementiels donnent de la lisibilité localement à cette politique à l'international.

2019, une année aux couleurs de l'Asie :

- **Chine** : 2019 marque l'aboutissement du projet « Jardin à la française de Tours », primé en 2016, par son inauguration en avril à Luoyang, lors du Festival international des Pivoines.
- **Corée du Sud** : Présidente du Groupe-Pays Corée du sud / Cités Unies France- Ministère des Affaires étrangères depuis 2017, la Ville de Tours poursuit en 2019 l'animation des travaux d'échanges innovants entre collectivités territoriales françaises et coréennes.
- **Japon : les âmes en résonances** Dans le cadre du *Japan Tours Festival*, la Ville de Tours organise un spectacle à l'Hôtel de Ville et met à l'honneur le jumelage Tours-Takamatsu, au travers d'une exposition.

En juin et septembre des évènements grands publics seront organisés à la guinguette de Tours et au Jardin Botanique pour illustrer ces coopérations.

Des projets de coopération internationale concrets

- **Projet Europe pour les citoyens Part – Her - Ville de Parme** (jumelée depuis 1976)

En 2019-2020 la Ville participe, avec 5 autres collectivités européennes, à un projet de démocratie participative, visant à mieux associer les citoyens à la définition, à l'identification et à la protection des patrimoines. Ce projet est porté par la Ville de Parme.

- **La coopération Tours-Marrakech**

La Ville de Tours poursuit ses échanges d'expertise avec Marrakech notamment dans le domaine des archives, de la dématérialisation des données ainsi que l'e-administration et la société civile y est associée.

- **La poursuite du travail au sein de réseaux**

La Ville participe activement à des réseaux d'expertise et de réflexion européens et internationaux (CUF, AVEC...). En 2019, avec le réseau Alliance des Villes Euro-méditerranéennes de Culture, la Ville de Tours organise l'exposition photographique « Patrimoines en partage », projet initié en 2017, et elle poursuit sa contribution au projet collaboratif Musées Résilients Inondations (MRI).

RAYONNEMENT

BALZAC TOURS 2019 :

Tours célèbre le 220^{ème} anniversaire de la naissance de Balzac né le 20 mai 1799. Ecrivain emblématique qui produisit 91 romans en moins de 20 ans, et qui est traduit dans au moins 157 langues à travers le monde.

Un programme se développe toute l'année de janvier à décembre comprenant, conférences, expositions, journées d'études, spectacles, concerts, lectures, animations, performances.

Un weekend anniversaire se tient les 18, 19 et 20 mai.

Plusieurs éléments seront pérennes :

- Une signalétique patrimoniale dans la Ville
- Une mise en lumière des principaux sites balzaciens
- La création d'une œuvre contemporaine par Nicolas Milhé représentant 5 personnages d'Honoré de Balzac dans le jardin de la PR2fecture. Ces cinq œuvres auront pur modèles 5 tourangelles et Tourangeaux choisis sur audition. L'œuvre sera inaugurée en novembre.

RENAISSANCE

Tours est une ville intimement liée à la Renaissance. Des années 1420 aux années 1520, le centre du royaume. Cinq rois différents résident en terre ligérienne, devenue le cœur de la France. Cette période est pour Tours et la Touraine un véritable âge d'or. La ville connaît une croissance démographique et économique sans égal. Elle se peuple de seigneurs et d'officiers royaux, de dignitaires ecclésiastiques, de gens de guerre et d'étrangers, tandis que les financiers du cru font élever de fastueuse hôtels et châteaux et recourent pour cela aux plus grands artistes du moment, faisant de Tours et de la Touraine le berceau de la Renaissance française. Tours propose plusieurs manifestations emblématiques et parmi celles-ci un mapping qui trouve pur écran la façade XVIIIème siècle du Musée des Beaux-Arts

PLAN LUMIERES

« Parcours Vieux Tours » 2018

Mise en lumière de bâtiments patrimoniaux « Parcours Vieux Tours » : Basilique Saint Martin, Portail des Trésoriers, Tour Charlemagne, place du Grand Marché, place Plumereau, jardin Saint Pierre Le Puellier, maison des 4 fils Aymon, place et enceinte Châteauneuf.

La mise en lumière fonctionnera en été jusqu'à 1 heure du matin et 0 heure en hiver.

Elle pourra être complétée à 20 % par des animations spécifiques et thématiques sur les bâtiments, en fonction de l'actualité municipale, à la demande de la ville. Mise en œuvre par une entreprise locale NEOLIGT, en collaboration avec la Direction Architecture et Bâtiments.

PRESENTATION (NOVEMBRE 2019) TRANSMISSIONS

Devenu un temps fort prolongeant les valeurs martiniennes, l'événement TRANSMISSIONS se déroulera en 2019 le 10 novembre dans l'environnement ligérien et le centre-ville de TOURS. Sa mise en œuvre en collaboration avec le Centre Culturel Européen Saint Martin de TOURS, veille à associer plusieurs partenaires économiques, sociaux et culturels du territoire dans un esprit de fête et de partage.

« TRANSMISSIONS »

Les festivités liées au 1700ème anniversaire de la naissance de Saint Martin en 2016 ont instauré une célébration qui s'inscrit dans la continuité. La Ville investit dans un projet durable à la fois de

mise en valeur de la reconnaissance internationale du Conseil de l'Europe : « saint Martin, personnage européen, symbole du partage, valeur commune ». Un tel projet couvre le patrimoine bâti (abbaye de Marmoutier, basilique Saint-Martin, tour Charlemagne, ...), le patrimoine immatériel (traditions : Fêtes de la Saint-Martin : 10 novembre...), mais également les chemins de saint Martin qui placent Tours, la Touraine et le Centre Val-de-Loire au cœur d'un maillage de quatre itinéraires européens. Forte de cette richesse patrimoniale, la Ville à travers l'événement TRANSMISSIONS veille à moderniser les valeurs du partage autour de l'espace public, de la transmission des savoirs et des savoir-faire. L'occasion de célébrer autour d'un temps festif, convivial et solidaire, la notion de vivre ensemble et de partage.

TOURS SUR LOIRE - DEBUT MAI A FIN SEPTEMBRE 2019

Bilan 2018 :

Une hausse de la fréquentation – avec une moyenne de **2 000 personnes par jour** sur le site - Tours sur Loire a accueilli cette année encore **4 mois de programmation** gratuite qui a mobilisé **plus de 250 artistes** et près d'une **centaine de spectacles** produits en collaboration avec **51 partenaires culturels**.

- 4 espaces seront aménagés en 2019 :

La guinguette centrale :

Ou la Guinguette historique qui accueille le public tous les jours de la saison de 11h à 00h30, parfois 2h du matin. Entre l'espace restauration et la grande scène, le public peut participer aux ateliers proposés, assister à un concert, une performance, ou simplement boire un verre en bord de Loire.

- Chez Dupont :

Le Bar à vin de la Guinguette, et son ambiance plus calme, proposera une belle sélection de vins de la région.

Offre de restauration renouvelée.

- L'espace enfants

Avec son « Bar à mômes » : un espace détente pour les enfants avec la mise à disposition d'une costumerie, de jeux et de petites sucreries pour le goûter !

Programmation : spectacles de magie ou de musique, ateliers arts plastiques, loisirs créatifs (couture, vannerie, poterie...).

- Le Foudre

Plus excentré de l'activité principale, le Foudre proposera à côté des ateliers Boutavant des cocktails maison, et une partie des produits proposés sur l'espace central de la Guinguette. Ce gros tonneau emblématique abrite les créations de plusieurs artistes, et on s'y retrouve pour se détendre autour d'un verre.

Programmation : Concerts, ateliers, démonstrations et animations (plus intimiste)

Reconduction du dispositif avec une attention renforcée pour la programmation.

LA PLAGE - Mi-MAI A DEBUT SEPTEMBRE 2019

Mise en œuvre : Ville + SARL KWAMTI

Le projet de la Plage s'inscrit dans une volonté à long terme de recréer un cheminement entre pont Wilson et pont Napoléon et de réappropriation du fleuve et de ses abords par les habitants et les touristes.

L'aménagement d'un petit bar épicerie invitant les Tourangeaux à venir déjeuner ou dîner en famille avec un point de vue remarquable sur la Bibliothèque et la Cathédrale se veut simple et épurée. Il n'est pas question d'usage tardif. Le lieu ferme avec le coucher du soleil.

Un lieu en accès libre et gratuit, que la municipalité souhaite familial, complémentaire au projet de Tours sur Loire.

La démarche s'inscrit dans une volonté prospective d'inscrire le fleuve plus encore dans la géographie de la ville et dans les usages des habitants.

CITE DE LA GASTRONOMIE

La ville souhaite désormais donner un nouvel essor à un projet qu'elle estime essentiel tant pour le rayonnement de son territoire que pour la mise en valeur de tous les acteurs de la gastronomie.

L'ambition du projet aura désormais vocation à s'incarner autour de deux champs structurants :

- Un volet scientifique et culturel placé sous la coordination de l'IEHCA à qui sera confié le pilotage du projet ambitieux de la Villa Rabelais.
- Un volet événementiel que la Ville souhaite placer sous l'égide de Tours Evènements avec la mise au point d'un festival de grande ampleur recentré sur la gastronomie le 31 mai et le 1^{er} juin 2019 : Planète Good Food

- **Villa Rabelais :**

Lancement du projet d'aménagement de la Villa Rabelais pour un montant total de 2,7 M€

Ce lieu de vie sera à la fois un espace de transmission et de formation du grand public autour des nombreux enjeux liés à la gastronomie mais aussi un vecteur fort du développement touristique et culturel de la Région.

C'est ainsi que ce nouveau site aura pour vocation de faire découvrir à la fois la richesse de la gastronomie dans sa dimension patrimoniale mais aussi dans ses aspects les plus innovants et contemporains.

Il proposera entre autres une médiathèque gourmande, des espaces de cuisines permettant d'accueillir des formations pratiques autour de la gastronomie et des chefs en résidence, un restaurant, un Jardin ouvert au public, un espace food tech...

- **Planète Good Food**

Grand rendez-vous national et européen dédié aux labels :

Objectif : valoriser les produits labellisés et l'identité gastronomique des régions tout en apportant un contenu pédagogique autour de l'alimentation. Il comprendra deux volets :

- Un volet plus professionnel qui sera dans l'esprit une prolongation des états généraux de l'alimentation orientés plus précisément sur la question des labels et appellations.
- Un volet grand public avec de nombreuses manifestations autour des Halles.

XVII) DELEGATION CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE DU QUARTIER EUROPE, POLITIQUE DE LA VILLE ET REUSSITE DES QUARTIERS

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 10 000,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 0,04 % |
| Subventions d'investissement à recevoir | 0,00 |
| %/ total subventions d'investissement | 0,00 % |

POLITIQUE DE LA VILLE ET REUSSITE DES QUARTIERS

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, la Ville de Tours s'est engagée à poursuivre son soutien aux actions en direction des 7 quartiers prioritaires (Sanitas, Europe, Maryse Bastié, Rives du Cher, Fontaines, Rochepinard et Bords de Loire). La population de ces territoires cumule différentes difficultés : faible ressource (revenu annuel inférieur à 11 700€), chômage élevé, isolement, etc.

En complémentarité des actions soutenues par la Métropole, la Ville soutient des actions qui visent à réduire les inégalités et à améliorer les conditions de vie dans les quartiers.

Dans le cadre de l'appel à projets 2018, la Ville a apporté son soutien financier à 34 porteurs de projets (associations et écoles) pour la réalisation de 76 actions.

Le budget 2019 dédié aux subventions s'élève 213 000€.

En parallèle, la Ville soutient la prévention de la délinquance par le biais d'une subvention annuelle versée au Conseil Départemental pour l'action des éducateurs de prévention spécialisée sur les différents quartiers prioritaires. En 2019, une subvention directe de 41 207€ est prévue ainsi que la prise en charge des frais de locaux.

LA MAISON DE LA REUSSITE

Ouverte en octobre 2016, sur le site de l'ancien collège Pasteur au Sanitas, elle propose des réponses personnalisées sur trois axes principaux :

- **La solidarité éducative** en direction des collégiens et lycéens : aide spécifique dans leur parcours scolaire (année et vacances scolaires)
- **Le soutien à la parentalité, l'accompagnement individuel dans les démarches du quotidien** en complément des dispositifs existants
- **L'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat** : permanences d'intervenants spécialisés et mise en place d'actions

Perspectives 2019 : déclinier l'accompagnement scolaire sur les quartiers sud, notamment les Fontaines, réaffirmer le partenariat avec les associations accueillies dans la structure, poursuivre les démarches d'accompagnement en complémentarité avec les services existants.

LE FORUM EUROPE

Structure municipale située au cœur du quartier de l'Europe, c'est une plateforme de services pour tous les habitants. Elle regroupe un Espace Public Numérique, la Maison de services au public et accueille la Mission Locale de Touraine et des permanences associatives.

Dans le cadre de la Maison de services au public, les usagers peuvent être accompagnés par des agents municipaux pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives en ligne relevant de Pôle Emploi, la CPAM, la CARSAT et la Préfecture.

En 2018, 1913 accompagnements (contre 1360 en 2017 soit une hausse de 40%). Pour 383 personnes, il s'agit d'une 1^{ère} demande d'accompagnement.

En 2019, en plus de l'accompagnement individuel, des ateliers thématiques seront mis en place avec les partenaires de la convention MSAP (par ex. sur le Dossier Médical Partagé, le compte Ameli, etc.).

La Direction de la cohésion sociale assure la gestion de la plate-forme de services du **Centre de Vie du Sanitas**, qui accueille de nombreux services (Mission Locale, Planning Familial, France Victime 37), des permanences du CDAD, les délégués départementaux du défenseur des droits et du CIDFF 37. 8 salles sont proposées à la réservation, dont la salle Charcot, la Galerie Neuve (salle d'exposition) et les salles de l'Espace Toulouse Lautrec aux Rives du Cher. 140 organismes différents ont été accueillis en 2018, sur 1 964 créneaux. Afin de faire face au renouvellement de matériels, l'enveloppe investissement est de 10 000 euros.

XVIII) DELEGATION SPORT ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|--------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 3 147 654,84 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 11,57 % |
| Subventions | 799 128,50 |
| %/ total subventions | 9,66 % |

La Ville est le 1^{er} acteur de promotion du sport sur son territoire en développant une offre de pratiques et d'animations auprès des familles tout en soutenant le mouvement sportif.

L'accompagnement des clubs exerçant des pratiques sportives de compétitions et de loisirs

La collectivité place les clubs au cœur de sa politique sportive. En 2019 La Ville mobilisera plus visiblement le mouvement sportif pour des interventions en prestations dans le cadre des « mercredis du sport » et des stages "sport et vacances" à hauteur de 15 000 €. Ce montant cumulé à l'enveloppe de subventions représente un soutien constant auprès des associations sportives.

L'accueil de compétitions et manifestations pour le rayonnement de la Ville

La municipalité assure la promotion des manifestations et organise son soutien en qualité de premier partenaire institutionnel auprès des clubs sur le territoire. Son concours vise à :

- Soutenir les grandes équipes et développer le haut niveau sportif, support de développement de la formation à Tours, et ressource pour la sélection des sportifs au sein des grands clubs de la Métropole comme du Département.
- Maintenir les concours pour l'organisation des manifestations sportives et tendre vers l'exigence de l'élaboration d'un protocole d'éco-responsabilité pour toutes. A citer au-delà événements déjà emblématiques, l'accueil des championnats de France de ski nautique, de marathon en canoë-kayak, juste avant les courses des 10&20km de Tours et le Paris-Tours dont le contrat est en cours de renouvellement en 2019.
- Promouvoir le sport et les associations sportives de Tours en organisant la journée Sport'Ouvertes le 8 septembre 2019 dans un concept élargi aux loisirs.

L'accès au sport pour tous, par l'éducation et l'animation sportive de proximité

La municipalité est également attachée au développement des loisirs sportifs pour une bonne hygiène tout au long de sa vie. Les projets liés à l'éducation physique et sportive ainsi que les animations seront toujours aussi conséquents. De plus, l'objectif de maintien de l'autonomie des seniors et des personnes affectées par une maladie dans le cadre des parcours de bien-être liés à la santé sera poursuivi et encouragé.

Des investissements pour sécuriser et moderniser le parc d'équipements sportifs

La municipalité mesure l'importance et l'état du patrimoine sportif en inscrivant en 2019 des autorisations de programme notamment pour :

- l'aménagement des terrains de football 11 et 12 à la Vallée du Cher,
- la reprise de la couverture et du parquet du gymnase du Hallebardier,
- les vestiaires du club de hockey sur glace à la Patinoire,
- les études pour la modernisation du Centre Municipal des Sports, le développement du site Hallebardier (dans le cadre du NPRU), le stade Tonnellé, ainsi que la poursuite du projet de skate parc,
- le programme de grosses réparations, les travaux de désamiantage et d'éclairage, les travaux de sécurité, etc.

IX) DELEGATION COMMERCE, ARTISANAT, FOIRES ET MARCHES, SALONS ET FORUMS, FETES FORAINES

| BP 2019 | Montants (€) |
|--|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 375 429,40 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 1,38 % |
| Subventions | 75 000,00 |
| %/ total subventions | 0,91 % |

Soutien aux animations commerciales

Le budget du service commerce se caractérise, en fonctionnement, par un soutien aux animations commerciales et festives menées par les associations de quartiers, ainsi que par le service municipal : Pot au feu géant des Halles au profit des Restos du Cœur, Fête des vins de Bourgueil, 17ème édition de Vitiloire, Foire à l'ail, Braderie, Fête foraine et Marché de Noël.

Un soutien est également apporté à l'Union des Commerçants et Artisans de Tours (UCAT - Les Vitrites de Tours) qui participe à la Fête du Commerce et qui tente de fédérer l'ensemble des associations de commerçants de la Ville, conformément à la volonté politique.

La reconduction, cette année encore, des fonds de rénovation des vitrines des artisans et commerçants, en complément du fonds de rénovation mis en place par Tours Métropole Val de Loire, trouve un écho dans la toute dernière refonte du "guide des commerçants". Cet outil, qui réaffirme le soutien de la municipalité à l'égard des porteurs de projets désireux d'implanter leur activité commerciale sur le territoire de la commune, permet notamment de les orienter vers ces dispositifs.

Par ailleurs, nous allons poursuivre la présence d'animations festives de fin d'année comme la grande roue et la patinoire de Noël qui rencontrent un grand succès de fréquentation depuis 4 ans, répondant ainsi aux besoins des tourangeaux, mais qui attirent également une clientèle du département et des départements alentours, renforçant l'attractivité commerciale du centre-ville de Tours.

Le budget d'investissement est concentré sur 4 actions importantes :

- Le projet de redynamisation des commerces de l'Avenue de Grammont (financé par TMVL) ;
- La fête foraine avec sa dernière phase de réfection du réseau électrique (3ème tranche de travaux) ;
- La signalisation des places de marchés ;
- Le renouvellement d'armoires électriques de marchés ;

XX) DELEGATION VEILLE URBAINE, POLITIQUE D'ACHATS ET CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

| BP 2019 | Montants (€) |
|---|---------------------|
| Dépenses - opérations du PE hors attribution de compensation (AC) | 0,00 |
| % Répartition/total PE hors attribution de compensation (AC) | 0,00 % |
| Subventions | 0,00 |
| %/ total subventions | 0,00 % |

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Le CMJ s'est réuni 3 fois en session plénière en 2018. Il a renouvelé en partie ses membres au mois d'octobre avec l'arrivée des nouveaux binômes. Le CMJ est composé de 65 jeunes issus des classes de 4^{ième} et 3^{ième} des collèges de la ville.

Le CMJ travaille au sein de trois commissions : « Sports » (visite du Tours Hockey Club et du CMS), « Culture/Animation » (visite du CCCOD et organisation d'un podium de la fête de la musique) et « Environnement » (visite Centre de tri et réflexion sur le projet de frigo partagé). Une trentaine de jeunes élus du CMJ ont également participé à la visite du Sénat au mois d'octobre.

En 2019, le CMJ envisage d'organiser une rencontre avec le CMJ d'Orléans ainsi qu'une visite de l'Assemblée Nationale et du conseil départemental.

PLAN D'ÉQUIPEMENT 2019 PAR DELEGATION D'ELUS

Le plan d'équipement 2019 de 35,3 M€ se décompose de la manière suivante :

Délégation CCAS, démocratie locale, vie associative, systèmes d'information

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|--------------|---------------------|------------------|
| AP-2018 - 211 - Gestion Relation Citoyen | 250 000,00 | 70 000,00 | |
| AP-2019 - 277 - Démocratie Participative | 80 000,00 | 60 000,00 | |
| AP-2019 - 308 - Moyens multimédia des écoles | 270 000,00 | 270 000,00 | 11 000,00 |
| AP-2019 - 310 - Plan EPN | 43 000,00 | 43 000,00 | |
| AP-2019 - 311 - Dématérialisation et cycle de vie des documents numériques | 750 000,00 | 150 000,00 | |
| AP-2019 - 337 - NPRU - Maison des associations | 3 175 000,00 | 500 000,00 | |
| AP-2019 - 365 - Acquisition - renouvellement équipements actifs | 360 000,00 | 50 000,00 | |
| AP-2019 - 369 - Moyens des services | 404 100,00 | 354 100,00 | |
| AP-2019 - 370 - Refonte plateforme applicative Enfance et Petite Enfance | 450 000,00 | 100 000,00 | |
| AP-2019 - 371 - Evolution de la solution de téléphonie IP unifiée | 150 000,00 | 75 000,00 | |
| AP-2019 - 372 - Applications métiers - (droits d'usage - licences complémentaires et projets annuels) | 307 000,00 | 307 000,00 | |
| Total | | 1 979 100,00 | 11 000,00 |

Délégation administration générale, état civil, affaires juridiques, proximité et prévention de la délinquance

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|------------|------------------|-------------|
| AP-2018 - 208 - Indexation des actes de l'état civil | 130 000,00 | 70 000,00 | |
| AP-2019 - 274 - Matériels et mobiliers 2019 | 197 000,00 | 24 200,00 | |
| AP-2019 - 300 - Certificats électroniques de signature | 12 000,00 | 4 000,00 | |
| Total | | 98 200,00 | - |

Délégation finances, commande publique, contrôle budgétaire, affaires domaniales

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|--------------|-------------------|------------------|
| AP-2014 - 159 - Logiciel financier | 284 999,99 | 12 983,46 | |
| AP-2019 - 274 - Matériels et mobiliers 2019 | 197 000,00 | 19 000,00 | |
| AP-2019 - 301 - Acquisitions foncières | 3 000 000,00 | 50 000,00 | |
| AP-2019 - 400 - Charges de copropriété Travaux | 292 000,00 | 152 000,00 | |
| AP-2019 - 402 - Schéma directeur immobilier | 160 000,00 | 140 000,00 | 68 763,00 |
| Total | | 373 983,46 | 68 763,00 |

Délégation culture et communication institutionnelle

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|-------------------|---------------------|--------------------|
| AP-2008 - 111 - Aménagement des réserves de la Camusière | 3 339 998,95 | 8 230,99 | |
| AP-2015 - 168 - Animation cathédrale Saint-Gatien | 717 840,70 | 1 000,00 | |
| AP-2016 - 179 - Chapelle du CRR | 1 800 000,00 | 500 000,00 | 670 000,00 |
| AP-2016 - 183 - Centre chorégraphique site Beaumont | 13 300 000,00 | 1 300 000,00 | 4 750,00 |
| AP-2017 - 193 - Musée des Beaux-Arts - réfection de salles libérées par les réserves | 200 000,00 | 59 716,00 | |
| AP-2017 - 194 - Musée des Beaux-Arts - réfection des couvertures Nord Ouest | 200 000,00 | 81 000,00 | |
| AP-2017 - 195 - Théâtre Le Petit Faucheux - étanchéité de la terrasse | 186 000,00 | 24 848,00 | 41 000,00 |
| AP-2018 - 220 - Spectacle de mapping | 750 000,00 | 220 000,00 | 90 000,00 |
| AP-2018 - 222 - Bibliothèque centrale - remise en état baie monumentale suite tempête de décembre 2017 | 30 000,00 | 26 000,00 | |
| AP-2018 - 224 - Site Marmoutier - restauration crypte romane | 240 000,00 | 15 000,00 | |
| AP-2019 - 256 - Matériel plan de sauvegarde | 35 000,00 | 15 000,00 | |
| AP-2019 - 260 - Equipement électrique | 45 000,00 | 15 000,00 | |
| AP-2019 - 271 - Restauration documents | 20 000,00 | 5 000,00 | |
| AP-2019 - 272 - Acquisition d'ouvrages | 1 026 000,00 | 230 000,00 | 7 300,00 |
| AP-2019 - 273 - Equipements bibliothèques | 24 000,00 | 14 000,00 | |
| AP-2019 - 274 - Matériels et mobiliers 2019 | 197 000,00 | 39 550,00 | |
| AP-2019 - 280 - Modernisation des éclairages | 14 000,00 | 6 000,00 | |
| AP-2019 - 302 - Acquisition d'instruments de musique pour le CRR | 25 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 303 - Restauration et valorisation de l'ancienne abbaye de Marmoutier | 20 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 307 - Sites web | 20 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 349 - Bâtiments culturels - études et interventions diverses 2019 | 80 000,00 | 61 000,00 | |
| AP-2019 - 351 - Bibliothèques : études et interventions diverses 2019 | 217 000,00 | 130 000,00 | |
| AP-2019 - 354 - Spectacle vivant : études et interventions diverses 2019 | 140 000,00 | 70 000,00 | |
| AP-2019 - 355 - Muséum d'histoires naturelles - climatisation | 300 000,00 | 9 000,00 | |
| AP-2019 - 356 - Musées : études et interventions diverses 2019 | 105 000,00 | 61 000,00 | |
| AP-2019 - 361 - Equipement mobile gradins | 40 000,00 | 40 000,00 | |
| AP-2019 - 409 - Bateau Ivre | 50 000,00 | 50 000,00 | |
| Total | | 3 041 344,99 | 813 050,00 |

Délégation écologie urbaine et cadre de vie, énergie, transports, circulation, stationnement, sécurité routière

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| AP-2007 - 104 - PPP Chauffage urbain | 3 589 690,32 | 326 000,00 | |
| AP-2019 - 253 - Réglementation légionelle | 225 000,00 | 55 000,00 | |
| AP-2019 - 254 - Interventions CVC hors contrats | 500 000,00 | 244 000,00 | |
| AP-2019 - 255 - Amélioration performance énergétique | 120 000,00 | 50 000,00 | |
| AP-2019 - 270 - Valorisation des espaces publics lié aux déplacements | 100 000,00 | 35 000,00 | |
| AP-2019 - 320 - Stationnement payant | 207 060,00 | 135 060,00 | |
| AP-2019 - 321 - Mobiliers urbains - Voirie | 90 000,00 | 30 000,00 | |
| AP-2019 - 410 - Panneaux affichage d'opinion | 40 000,00 | 15 000,00 | |
| Total | | 890 060,00 | - |

Délégation logement, solidarité, gestion des centres sociaux

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|------------|-------------------|------------------|
| AP-2013 - 149 - Logement Social 2013 | 537 557,22 | 20 000,00 | |
| AP-2016 - 180 - ANRU - Etude de définition PRU | 225 000,00 | 3 036,00 | 71 425,00 |
| AP-2018 - 202 - VERC - Transformation de locaux d'imprimerie en salles d'activité | 100 000,00 | 95 000,00 | |
| AP-2019 - 275 - Politique de la Ville - Renouvellement de Matériels | 30 000,00 | 10 000,00 | |
| AP-2019 - 276 - Centres sociaux et patronages - renouvellement de matériels | 30 000,00 | 10 000,00 | |
| AP-2019 - 339 - Centres sociaux et patronages - interventions diverses 2019 | 40 000,00 | 26 000,00 | |
| ANRU - site Rotonde | - | | 23 800,00 |
| Total | | 164 036,00 | 95 225,00 |

Délégation sécurité publique

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|------------|-------------------|------------------|
| AP-2019 - 283 - Matériels et moyens divers police municipale | 22 000,00 | 22 000,00 | 5 000,00 |
| AP-2019 - 285 - Vidéo protection et contrôle d'accès | 200 000,00 | 200 000,00 | 10 000,00 |
| AP-2019 - 406 - Locaux police municipale | 305 000,00 | 173 000,00 | |
| Total | | 395 000,00 | 15 000,00 |

Délégation ressources humaines, relations avec les représentants du personnel, communication interne, parcs et jardins

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|------------|---------------------|------------------|
| AP-2016 - 174 - Hangar Bois des Hâtes | 459 870,24 | 25 000,00 | |
| AP-2018 - 209 - Fontaine de Beaune-Semblançay - restauration | 400 000,00 | 35 000,00 | |
| AP-2018 - 213 - Restructuration Maison Tonnellé | 160 000,00 | 125 000,00 | |
| AP-2019 - 262 - Aménagement et restauration des parcs et jardins publics | 330 000,00 | 110 000,00 | |
| AP-2019 - 263 - Aménagements ludiques de quartier | 90 000,00 | 50 000,00 | |
| AP-2019 - 264 - Collections botaniques et animalières | 120 000,00 | 56 000,00 | |
| AP-2019 - 265 - Equipement des jardins publics, bassins et aires ludiques | 165 000,00 | 55 000,00 | |
| AP-2019 - 266 - Equipements et matériels utilitaires | 350 000,00 | 55 000,00 | |
| AP-2019 - 267 - Gestion forestière et espaces naturels | 210 000,00 | 65 000,00 | 9 600,00 |
| AP-2019 - 268 - Jardins et espaces verts collectifs ou participatifs | 270 000,00 | 90 000,00 | 33 055,00 |
| AP-2019 - 269 - Optimisation de la gestion de l'eau dans les jardins | 125 000,00 | 35 000,00 | |
| AP-2019 - 294 - Jardin des Prébendes | 90 000,00 | 90 000,00 | |
| AP-2019 - 333 - Rénovation du jardin Botanique et de ses abords | 185 000,00 | 73 000,00 | |
| AP-2019 - 334 - Rénovation de bassins et fontaines | 70 000,00 | 43 000,00 | |
| AP-2019 - 335 - Parcs et jardins - études et travaux 2019 | 25 000,00 | 17 000,00 | |
| AP-2019 - 375 - Handicap | 30 000,00 | 10 000,00 | 5 000,00 |
| AP-2019 - 376 - Prévention | 30 000,00 | 10 000,00 | |
| AP-2019 - 381 - Rénovation du site de jardins familiaux St-François | 450 000,00 | 100 000,00 | 43 000,00 |
| AP-2019 - 403 - Travaux Site de la Milletière | 870 000,00 | 50 000,00 | |
| Total | | 1 094 000,00 | 90 655,00 |

Délégation santé, hygiène, personnes âgées, handicap

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|---------------|-------------------|-------------|
| AP-2019 - 286 - Matériel d'Hygiène et salubrité | 5 000,00 | 5 000,00 | |
| AP-2019 - 338 - Sanitaires publics - interventions diverses 2019 | 50 000,00 | 13 000,00 | |
| AP-2019 - 340 - Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP) | 20 541 000,00 | 259 000,00 | |
| Total | | 277 000,00 | - |

Délégation à l'urbanisme

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|---------------|---------------------|---------------------|
| AP-2012 - 147 - Haut de la rue Nationale | 10 227 263,00 | 1 227 431,40 | |
| AP-2016 - 173 - Caserne Beaumont Chauveau | 3 216 600,00 | 536 100,00 | |
| AP-2016 - 178 - Révision du PLU | 533 062,00 | 82 397,00 | |
| AP-2017 - 199 - Passage avenue Jouhanneau | 550 000,00 | 306 000,00 | 98 000,00 |
| AP-2018 - 219 - PUP Sainte-Radegonde | 8 200 000,00 | 400 000,00 | 979 711,00 |
| AP-2019 - 274 - Matériels et mobiliers 2019 | 197 000,00 | 300,00 | |
| AP-2019 - 374 - Subventions ravalement | 300 000,00 | 70 000,00 | |
| AP-2019 - 399 - Aménagement entrée historique de Tours (Porte de loire) | 50 000,00 | 50 000,00 | |
| Total | | 2 672 228,40 | 1 077 711,00 |

Délégation prévention et gestion des risques, sécurité civile, sécurité de l'hôtel de ville, patrimoine et archives

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|------------|-------------------|------------------|
| AP-2019 - 274 - Matériels et mobiliers 2019 | 197 000,00 | 2 600,00 | |
| AP-2019 - 295 - Matériels Sécurité Civile | 24 500,00 | 24 500,00 | |
| AP-2019 - 296 - Vidéo-protection et contrôle d'accès Site Hôtel de Ville | 3 750,00 | 3 750,00 | |
| AP-2019 - 299 - Conservation et valorisation des fonds patrimoniaux | 20 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 344 - Patrimoine historique - études et travaux 2019 | 280 000,00 | 173 000,00 | 87 500,00 |
| AP-2019 - 393 - Fouilles archéologiques | 20 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 401 - Moteur de recherche BACH | 15 000,00 | 15 000,00 | |
| Total | | 258 850,00 | 87 500,00 |

Délégation famille, petite enfance, jeunesse, éducation, actions éducatives péri et extra scolaires

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|---------------|---------------------|---------------------|
| AP-2016 - 170 - Groupe scolaire aux Deux Lions | 6 250 000,00 | 3 538 566,24 | 2 772 000,00 |
| AP-2016 - 171 - Restructuration crèche Leccia | 4 200 000,00 | 1 956 398,18 | 838 978,25 |
| AP-2016 - 177 - Réfection du réseau Eau des bâtiments | 400 000,00 | 52 000,00 | |
| AP-2016 - 184 - GS J.Fontaine - 2ème tranche | 7 560 000,00 | 112 000,00 | |
| AP-2016 - 186 - Aménagement locaux d'équipes DEPE | 230 000,00 | 12 471,41 | |
| AP-2018 - 204 - Ecole maternelle Jules Ferry - Restructuration du pôle restauration | 645 000,00 | 35 000,00 | |
| AP-2018 - 212 - Crèche Heurteloup - aménagement des offices | 5 000,00 | 5 000,00 | |
| AP-2019 - 306 - Matériel de restauration | 204 000,00 | 68 000,00 | |
| AP-2019 - 312 - Stratégie numérique des écoles | 25 000,00 | 25 000,00 | |
| AP-2019 - 314 - Mobilier de l'éducation | 276 000,00 | 92 000,00 | |
| AP-2019 - 315 - Mobilier et matériel de la Petite Enfance | 159 000,00 | 53 000,00 | |
| AP-2019 - 316 - Aménagement extérieur éducation | 465 000,00 | 155 000,00 | |
| AP-2019 - 317 - Aménagement extérieur Petite Enfance | 60 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 318 - Matériel éducation | 121 000,00 | 37 000,00 | |
| AP-2019 - 319 - Structures Extérieures multi-accueil Leccia | 30 000,00 | 30 000,00 | |
| AP-2019 - 323 - Cuisine centrale - construction d'un nouveau bâtiment | 8 500 000,00 | 10 000,00 | |
| AP-2019 - 343 - Structures de Petite enfance : études et interventions diverses 2019 | 400 000,00 | 260 000,00 | |
| AP-2019 - 368 - Bâtiments scolaires - études et interventions diverses 2019 | 855 000,00 | 520 000,00 | |
| AP-2019 - 373 - Centres de loisirs - études et interventions diverses 2019 | 130 000,00 | 78 000,00 | |
| AP-2019 - 377 - NPNRU - Ecole Michelet | 835 000,00 | 22 000,00 | |
| AP-2019 - 379 - Extension du groupe scolaire Camus-Maurois | 600 000,00 | 9 000,00 | |
| AP-2019 - 398 - NPNRU - Démolition reconstruction école Claude Bernard | 10 560 000,00 | 35 000,00 | |
| AP-2019 - 405 - Ecole George Sand - Restauration scolaire | 20 000,00 | 17 000,00 | |
| Total | | 7 142 435,83 | 3 610 978,25 |

Délégation gestion des bâtiments communaux, voirie, espace public urbain, infrastructure urbaine et réseaux, propreté urbaine et collecte des déchets

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|--------------|---------------------|-------------------|
| AP-2014 - 161 - Restauration de la Basilique Saint-Martin | 2 141 682,90 | 834,00 | |
| AP-2015 - 165 - Tempête de Juin 2013 - Réfection des couvertures sur les bâtiments | 318 052,02 | 2 335,02 | |
| AP-2016 - 175 - Réaménagement locaux hôtel de ville | 289 882,59 | 6 789,00 | |
| AP-2016 - 176 - Légionnelle | 400 000,00 | 92 000,00 | 45 990,00 |
| AP-2016 - 185 - Remplacement ascenseur Mairie Centrale | 350 001,17 | 11 892,91 | |
| AP-2017 - 196 - Modernisation ascenseurs divers sites | 263 208,84 | 118 000,00 | |
| AP-2018 - 198 - Hôtel de Ville - Remplacement du poste TGBT | 200 000,00 | 65 000,00 | |
| AP-2018 - 203 - Site Mairie - Aménagement de locaux pour les Services | 1 420 000,00 | 230 000,00 | |
| AP-2018 - 205 - Salle Paul Bert : Travaux d'aménagement | 280 000,00 | 17 000,00 | |
| AP-2018 - 214 - Atelier milletière - acquisition machines à bois | 80 000,00 | 78 000,00 | |
| AP-2018 - 223 - Etudes - acquisitions - travaux | 1 000 000,00 | 300 000,00 | |
| AP-2019 - 274 - Matériels et mobiliers 2019 | 197 000,00 | 27 000,00 | |
| AP-2019 - 281 - Matériels de transport Parc Auto | 700 000,00 | 225 000,00 | |
| AP-2019 - 282 - Matériels techniques Parc Auto | 30 000,00 | 30 000,00 | |
| AP-2019 - 287 - Matériels techniques et évènementiels - Service Matériel et Fêtes | 20 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 291 - Illuminations de fin d'année | 40 000,00 | 10 000,00 | |
| AP-2019 - 322 - Travaux de modernisation des ascenseurs - 2019-2021 | 540 000,00 | 112 000,00 | |
| AP-2019 - 325 - Amiante - Gestion informatique - Plateforme WEB | 111 000,00 | 17 000,00 | |
| AP-2019 - 326 - Fournitures de bâtiment pour travaux régie valorisables | 300 000,00 | 86 000,00 | |
| AP-2019 - 327 - Diagnostics - 2019 | 572 000,00 | 321 000,00 | |
| AP-2019 - 330 - Equipements techniques - 2019 | 210 000,00 | 156 000,00 | |
| AP-2019 - 394 - Fonds de concours - TMVL | 1 830 000,00 | 915 000,00 | |
| AP-2019 - 395 - Attribution de compensation 2019 | 3 600 000,00 | 3 600 000,00 | |
| Bâtiments - travaux de grosses réparations | - | | 177 000,00 |
| Total | | 6 440 850,93 | 222 990,00 |

Délégation citoyenneté, cérémonies militaires, affaires militaires, relations avec les associations d'anciens combattants, mémoire historique, pompes funèbres et cimetières, élections, recensement et révision de la liste électorale

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|------------|-------------------|-------------|
| AP-2019 - 341 - Cimetières : interventions diverses 2019 | 245 000,00 | 160 000,00 | |
| AP-2019 - 380 - Aménagements et travaux dans les cimetières de la Ville | 120 000,00 | 120 000,00 | |
| Total | | 280 000,00 | - |

Délégation relations internationales, rayonnement

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|--------------|---------------------|---------------------|
| AP-2016 - 190 - Mise en lumière du patrimoine de la Ville | 4 400 000,00 | 1 600 000,00 | 1 179 000,00 |
| AP-2018 - 206 - Année Balzac - Sculpture contemporaine | 150 000,00 | 121 000,00 | |
| AP-2018 - 225 - Villa Rabelais - réfection toiture | 270 000,00 | 233 000,00 | 100 000,00 |
| AP-2019 - 290 - Aménagement Bords de Loire | 80 000,00 | 20 000,00 | |
| AP-2019 - 304 - Balzac 2019 | 35 000,00 | 35 000,00 | 10 000,00 |
| AP-2019 - 331 - Villa Rabelais | 2 700 000,00 | 162 000,00 | |
| Equipements bateau Le Maine | - | | 12 680,00 |
| Total | | 2 171 000,00 | 1 301 680,00 |

Délégation commerce, artisanat, foires et marchés, salons et forums, fêtes foraines

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|--|------------|-------------------|------------------|
| AP-2015 - 166 - Installation de France Télévision dans le volume Nord des Halles | 392 000,00 | 769,40 | |
| AP-2017 - 191 - Fête foraine - réfection réseau électrique | 434 494,00 | 115 100,00 | 75 000,00 |
| AP-2018 - 216 - Centre du Congrès du Vinci - traitement des infiltrations d'eau | 250 000,00 | 204 000,00 | |
| AP-2019 - 274 - Matériels et mobiliers 2019 | 197 000,00 | 560,00 | |
| AP-2019 - 292 - Marchés commerçants | 160 000,00 | 40 000,00 | |
| AP-2019 - 309 - Chalets | 35 000,00 | 15 000,00 | |
| Total | | 375 429,40 | 75 000,00 |

Délégation sports et associations sportives

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|---------------|---------------------|-------------------|
| AP-2016 - 172 - CMS - Mise en sécurité du site | 520 000,00 | 65 000,00 | |
| AP-2016 - 187 - CMS - Patinoire | 816 000,00 | 10 654,84 | 140 000,00 |
| AP-2016 - 189 - Stade Tonnellé - Salle halthérophilie | 590 000,00 | 233 000,00 | 300 000,00 |
| AP-2018 - 200 - Création d'un skate park | 900 000,00 | 70 000,00 | |
| AP-2018 - 218 - Frais études - CMS | 400 000,00 | 149 000,00 | |
| AP-2018 - 221 - Gymnase Raspail - reprise de la dalle et du sol sportif | 210 000,00 | 210 000,00 | |
| AP-2019 - 250 - Matériels sportifs | 55 000,00 | 55 000,00 | |
| AP-2019 - 251 - Matériels professionnels | 100 000,00 | 100 000,00 | |
| AP-2019 - 252 - Travaux de maintenance des sites sportifs | 100 000,00 | 100 000,00 | |
| AP-2019 - 364 - Sites sportifs - études et interventions diverses 2019 | 949 000,00 | 474 000,00 | 50 000,00 |
| AP-2019 - 378 - Traitement d'eau des piscines P3 | 192 000,00 | 48 000,00 | |
| AP-2019 - 382 - Surfaceuse | 180 000,00 | 180 000,00 | |
| AP-2019 - 383 - Maintenance des équipements de vidéoprotection du CMS | 12 000,00 | 12 000,00 | |
| AP-2019 - 385 - Stade Camus - Accompagnement du transfert du patronage laïque Paul bert | 125 000,00 | 35 000,00 | |
| AP-2019 - 387 - Complexes tennistiques ATGT et TCT | 700 000,00 | 100 000,00 | |
| AP-2019 - 392 - Lac des Peupleraies - Rampe de mise à l'eau | 15 000,00 | 15 000,00 | |
| AP-2019 - 396 - Installations footballistiques Vallée du Cher | 25 000,00 | 1 004 000,00 | |
| AP-2019 - 397 - NPNRU - Construction gymnase Hallebardier | 11 000 000,00 | 114 000,00 | |
| AP-2019 - 403 - Travaux Site de la Milletière | 870 000,00 | 43 000,00 | |
| AP-2019 - 408 - Travaux gymnase Duhamel | 130 000,00 | 130 000,00 | |
| Homologation sportive salle Grenon / Danton (CMS) | - | | 270 200,00 |
| Complexe sportif de la Rotonde - réfection sol sportif terrain n°5 et remplacement rembarde | - | | 20 028,50 |
| Travaux sur bâtiments sportifs | - | | 18 900,00 |
| Total | | 3 147 654,84 | 799 128,50 |

Divers

| Autorisation de programme | Montant AP | CP 2019 | Subventions |
|---|--------------|---------------------|-------------|
| AP-2019 - 407 - AP de stock reports 2018 inscrits en 2019 | 3 800 000,00 | 3 699 850,00 | |
| Travaux en régie | | 800 000,00 | |
| Total | | 4 499 850,00 | - |